

**PROGRAMMES ET SERVICES POUR LES AÎNÉS**



**Le Guide d'information de Programmes  
et Services pour les Aînés**

---

**2011 – 2012**

**Government of Alberta ■**

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des programmes et des services destinés aux aînés, communiquez avec :

**Alberta Seniors**

Numéro sans frais en Alberta : **1-877-644-9992**

Edmonton : **780-644-9992**

Personnes sourdes ou malentendantes avec appareils ATS :

Numéro sans frais en Alberta : **1-800-232-7215**

Edmonton: **780-427-9999**

Les renseignements fournis sont assujettis aux lois et règlements pertinents du gouvernement. On peut apporter des aux programmes, services et emplacements des bureaux après la publication de ce guide.

Vous pouvez reproduire ce document.

Publié par : Alberta Seniors

July 2011

ISBN: 978 0 7785 6820 9

## Table des matières

### Programme de soutien au revenu 4

Programmes du gouvernement provincial	4
Programmes du gouvernement fédéral	9

### Logement 13

Programmes du gouvernement provincial	13
Programmes du gouvernement fédéral	15
Trouver un logement	16

### Information et référence 19

Alberta Supports Contact Centre (Centre d'appels de soutien aux aînés de l'Alberta)	19
Seniors Information Services Offices (Bureaux des services d'information aux aînés)	19
Government of Alberta Contact Centre (Centre d'appels du gouvernement de l'Alberta)	20
Service Alberta — Consumer Contact Centre (Centre d'appels pour les consommateurs – Service Alberta)	21
Gouvernement du Canada – Programmes de revenu de retraite	21
Lawyer Referral Service (Service de référence aux avocats)	22
Services pour les aînés	22
Centres locaux d'information et de référence	23

### Services de santé 27

Aide financière aux aînés pour les soins dentaires et de la vue	27
Alberta Aids to Daily Living (AADL) (Aide aux activités quotidiennes de l'Alberta)	27
Residential Access Modification Program (RAMP) (Programme de modification de l'accès résidentiel)	30
Croix-Bleue de l'Alberta – Couverture pour les aînés	31
Alberta Health Care Insurance Plan (Régime d'assurance-maladie de l'Alberta)	34
Services de soins continus	36
Alberta Health Services	39
Régimes d'assurance-maladie privés	41
Alberta Monitoring for Health Program (Programme de surveillance de l'état de la santé de la population de l'Alberta)	41

<b>Services d'entraide</b>	<b>43</b>	
Sources de financement disponibles	43	
Alberta Alcohol and Drug Abuse Commission (AADAC)		45
Service de consultation sur les dettes	45	
Family and Community Support Services (FCSS)	45	
Legal Aid Society (Société d'aide juridique)	46	
Meals on Wheels (Service de repas à domicile)	46	
Services de médiation	46	
Ombudsman de l'Alberta	47	
Bureau du Tuteur public	47	
Bureau du Curateur public	55	
Organismes du domaine de la santé	51	
<b>Votre protection et la protection de vos renseignements</b>	<b>53</b>	
Freedom of Information and Protection of Privacy (Accès à l'information et protection de la vie privée)	53	
Mauvais traitement des aînés	53	
Protection des personnes recevant des soins	55	
Alberta Health Facilities Review Committee (Comité d'examen des établissements de santé de l'Alberta)		56
Normes en matière de services de santé continus	56	
Normes en matière de logement en milieux de vie adaptés et en établissements de soins de longue durée	57	
Alberta Human Rights Commission (Commission des droits de la personne de l'Alberta)	59	
Fraudes et escroqueries	59	
Information aux consommateurs	60	
<b>Transport</b>	<b>62</b>	
Laissez-passer d'autobus	62	
Services de conducteur pour les aînés	63	
Alberta Transportation (Ministère des transports de l'Alberta)	63	
Alberta Motor Association : Programme « Driving Angel »		64
Permis de stationnement pour personnes ayant un handicap	64	

Messages de félicitations pour les aînés 65

Renseignements généraux 68

Certificats de naissance, de mariage et de décès 68

Impôt 68

Anciens combattants 69

Procuration 70

Dernières volontés et Testament 71

Planification des funérailles 72

Récréation et loisirs 74

Jeux d'été et d'hiver des aînés de l'Alberta (Alberta 55 Plus) 74

Lieux historiques et installations culturelles 74

Parcs provinciaux 74

Permis de pêche 75

Visite pour les aînés de l'Assemblée législative de l'Alberta 75

Références rapides 77

Index 82

**Vous avez des commentaires ou des suggestions à propos de ce guide?**

Consultez le site Web de l'Alberta Seniors à l'adresse [www.seniors.alberta.ca](http://www.seniors.alberta.ca) et remplissez le sondage en ligne.

### PROGRAMMES DU GOUVERNEMENT PROVINCIAL

---

#### Programmes d'aide financière aux aînés

Alberta Seniors offre les programmes d'aide financière suivants aux aînés :

- Alberta Seniors Benefit (Prestations aux personnes âgées de l'Alberta)
- Special Needs Assistance for Seniors (Assistance aux besoins spéciaux des aînés)
- Aide financière aux aînés pour les soins dentaires et de la vue
- Education Property Tax Assistance for Seniors (Aide financière aux aînés pour le paiement des taxes scolaires)

Pour présenter une demande en vertu de ces programmes, vous devez remplir un formulaire de demande d'aide financière aux aînés. Vous n'avez à soumettre votre demande qu'une seule fois.

#### CRITÈRES GÉNÉRAUX D'ADMISSIBILITÉ

Pour être admissible aux programmes d'aide financière aux aînés, vous devez :

- être âgé de 65 ans ou plus
- avoir résidé en Alberta pendant au moins les trois mois précédant la présentation de la demande

et

- être citoyen canadien ou avoir été reçu au Canada comme résident permanent (immigrant admis ou parrainé)

Si vous satisfaites à toutes les conditions d'admissibilité ci-dessus relatives à l'aide financière, on déterminera alors votre niveau d'assistance selon les critères particuliers pour chaque programme.

#### Revenu

La vérification du revenu constitue une exigence clé des programmes d'aide financière aux aînés suivants :

- Alberta Seniors Benefit (Prestations aux personnes âgées de l'Alberta)
- Aide financière aux aînés pour les soins dentaires et de la vue
- Special Needs Assistance for Seniors (Assistance aux besoins spéciaux des aînés)

On utilise vos renseignements de revenu restreint pour déterminer les prestations — avec votre consentement. On obtiendra ces renseignements directement de l'Agence du revenu du Canada. On ne recueillera que les sources de revenu nécessaires pour déterminer votre admissibilité.

L'aide financière aux aînés pour le paiement des taxes scolaires n'est pas fondée sur le revenu.

### **Alberta Seniors Benefit (Prestations aux personnes âgées de l'Alberta)**

Le programme de prestations aux personnes âgées de l'Alberta (Alberta Seniors Benefit) est un supplément de revenu en plus des sources de revenu fédérales, notamment la Sécurité de la vieillesse (SV) et le Supplément de revenu garanti (SRG). L'aide est déterminée en fonction du revenu et le programme fournit des prestations mensuelles aux aînés admissibles.

La prestation est établie selon :

- votre type de logement
- votre situation de famille (époux ou conjoints de fait)
- votre revenu (combiné avec celui de votre époux/conjoint, le cas échéant)
- votre admissibilité à la pension de SV

#### **CRITÈRES GÉNÉRAUX D'ADMISSIBILITÉ**

En général, les aînés célibataires ayant un revenu de 24 600 dollars ou moins et les aînés en couple dont le revenu combiné est de 40 000 dollars ou moins sont admissibles aux prestations en espèces. Ces niveaux de revenus ne sont que des exemples et ne s'appliquent pas aux aînés qui reçoivent une pleine pension de la Sécurité de la vieillesse.

### **Special Needs Assistance for Seniors (Assistance aux besoins spéciaux des aînés)**

Le programme d'assistance aux besoins spéciaux des aînés verse aux aînés à faible revenu admissibles une somme forfaitaire en espèces. Ce paiement forfaitaire aide les aînés à assumer des dépenses ponctuelles ou extraordinaires admissibles. On établit le montant versé en fonction du revenu annuel total et des dépenses demandées. La somme maximale de prestations disponibles est de 5 000 dollars par année de calcul des prestations.

#### **CRITÈRES GÉNÉRAUX D'ADMISSIBILITÉ**

Afin d'être admissible au programme d'assistance aux besoins spéciaux des aînés, vous devez avoir déjà soumis une demande au programme de prestations aux personnes âgées de l'Alberta ou au programme d'aide financière aux aînés. Les aînés célibataires ayant un revenu annuel total de 24 600 dollars ou moins ou les aînés en couple ayant un revenu annuel total

combiné de 40 000 dollars ou moins sont admissibles à recevoir des prestations.

## **AIDE DISPONIBLE**

Le programme d'assistance vise à aider les aînés à défrayer des dépenses spéciales admissibles telles que des appareils électroménagers, certaines réparations de logement et certains frais médicaux.

### **Aide financière aux aînés pour les soins dentaires et de la vue**

Le programme d'aide financière aux aînés pour les soins dentaires fournit une couverture dentaire de base selon un barème de prestations approuvé jusqu'à un maximum de 5 000 dollars tous les cinq ans.

Le programme d'aide financière aux aînés pour les soins de la vue offre aux aînés admissibles un remboursement d'un montant maximal de 230 dollars par période de trois ans pour contribuer à l'achat de leurs lunettes prescrites.

Le montant accordé par ce programme est établi en fonction du revenu annuel total.

## **CRITÈRES GÉNÉRAUX D'ADMISSIBILITÉ**

Afin d'être admissible aux programmes d'aide financière aux aînés pour les soins dentaires et de la vue, vous devez tout d'abord remplir le formulaire de demande au programme d'aide financière aux aînés. Les aînés célibataires ayant un revenu annuel total de 31 675 dollars ou moins ou les aînés en couple ayant un revenu annuel total combiné de 63 350 dollars ou moins sont admissibles à recevoir des prestations. Les aînés qui reçoivent des prestations dans le cadre du programme de prestations aux personnes âgées de l'Alberta sont automatiquement inscrits.

## **MODALITÉS**

Alberta Seniors a accordé un contrat à Alberta Blue Cross (Croix-Bleue de l'Alberta) pour traiter les réclamations pour les soins dentaires et de la vue. La Croix-Bleue de l'Alberta émet les paiements au fournisseur de services (dentiste/denturologue ou fournisseur de soins de la vue) ou à l'aîné, selon la façon dont la réclamation a été soumise.

Pour connaître le montant des soins dentaires ou de la vue qui vous sera remboursé, vous ou votre fournisseur de soins pouvez appeler la Croix-Bleue de l'Alberta au **1-800-661-6995**. Vous devez inscrire votre numéro de santé personnel lorsque vous ou votre fournisseur de soins soumettez une demande de remboursement ou avez une question concernant votre demande de remboursement des soins dentaires ou de la vue.

On vous remboursera votre réclamation selon l'une des méthodes suivantes :

1. Si votre fournisseur de services facture directement la Croix-Bleue de l'Alberta, le programme remboursera le montant couvert par le programme au fournisseur de services. S'il y a une différence entre le montant couvert par le programme et votre facture, vous devrez payer la différence.
2. Si votre fournisseur de services ne facture pas directement la Croix-Bleue de l'Alberta, vous devez payer le montant complet de la facture. Ensuite, vous pouvez soumettre un formulaire de demande de remboursement de la Croix-Bleue de l'Alberta (disponible auprès de votre fournisseur de services ou en ligne à l'adresse [www.ab.bluecross.ca](http://www.ab.bluecross.ca)) pour recevoir un remboursement du montant admissible.

## **Education Property Tax Assistance for Seniors (Aide financière aux aînés pour le paiement des taxes scolaires)**

Ce programme offre un rabais aux propriétaires aînés pour couvrir les augmentations annuelles de la partie éducative de leur impôt foncier qui excède le montant de base de l'année. Ce programme n'est pas en fonction du revenu.

### **POUR FAIRE UNE DEMANDE**

Si vous soumettez une demande d'aide financière aux aînés pour le paiement des taxes scolaires pour la première fois, veuillez soumettre des exemplaires de vos avis d'impôt foncier avec votre demande d'aide financière aux aînés.

Bon nombre de municipalités se sont associées au programme d'aide financière aux aînés pour le paiement des taxes scolaires afin de recevoir automatiquement des renseignements sur l'impôt foncier pour les aînés inscrits au programme. Il n'est donc pas nécessaire de soumettre une demande chaque année. Si l'on ne reçoit pas automatiquement vos renseignements sur l'impôt foncier par le biais de ce processus ou si le programme a besoin de renseignements supplémentaires, vous recevrez une lettre à cet effet.

### **RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES**

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les programmes d'aide financière du gouvernement provincial ou pour demander un formulaire de demande d'aide financière aux aînés, communiquez avec :

## **Alberta Seniors**

C.P. 3100

Edmonton, AB T5J 4W3

Numéro sans frais en Alberta :

**1-877-644-9992**

Edmonton : **780-644-9992**

Site Web : **[www.seniors.alberta.ca](http://www.seniors.alberta.ca)**

## **Soutien du revenu**

Les Albertains qui ont peu de revenus ou qui n'ont pas de revenu et ceux qui font face à des circonstances particulières peuvent demander de l'aide auprès du ministère de l'Emploi et de l'Immigration de l'Alberta par l'entremise du programme Alberta Works Income Support (Alberta au travail – soutien du revenu).

Le programme de soutien du revenu vise à fournir des prestations financières, des prestations de maladie et de la formation aux Albertains qui n'ont pas les moyens de subvenir à leurs besoins. Pour déterminer l'admissibilité et le montant des prestations qui seront accordées, on tient compte des éléments d'actif et du revenu du demandeur. En général, les personnes qui reçoivent des prestations de la Sécurité de la vieillesse, du Supplément de revenu garanti, de l'Allocation, de l'Allocation au survivant ou du Régime de pensions du Canada ne sont pas admissibles à ce programme.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le soutien du revenu, communiquez avec :

### **Alberta Supports Contact Centre (Centre d'appels de soutien aux aînés de l'Alberta)**

Numéro sans frais en Alberta :

**1-877-644-9992**

Edmonton : **780-644-9992**

Site Web : **[www.programs.alberta.ca](http://www.programs.alberta.ca)**

Courriel : [iscc@gov.ab.ca](mailto:iscc@gov.ab.ca)

Pour obtenir de l'aide d'urgence après les heures normales de travail, veuillez communiquer avec Alberta Works Contact Centre (Centre d'appels d'Alberta au travail) sans frais au 1-866-644-5135 ou 780-644-5135 à Edmonton.

### **ASSURED INCOME FOR THE SEVERELY HANDICAPPED (AISH) (PROGRAMME DE REVENU GARANTI POUR LES PERSONNES AYANT DES HANDICAPS GRAVES)**

Alberta Seniors offre le programme de revenu garanti pour les personnes ayant des handicaps graves. Ce programme offre de l'aide financière (allocation de subsistance), de l'aide

supplémentaire (prestations pour enfants et prestations personnelles) et de l'aide en matière de santé aux adultes admissibles âgés de moins de 65 ans ayant un handicap qui limite sérieusement leur capacité à gagner leur vie. Le handicap doit être permanent (toutes les occasions de réhabilitation et de formation ont été épuisées.) En général, les personnes qui reçoivent des prestations de la Sécurité de la vieillesse ne sont pas admissibles au programme de revenu garanti pour les personnes ayant des handicaps graves.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur ce programme :

### **Assured Income for the Severely Handicapped (AISH) (Revenu garanti pour les personnes ayant des handicaps graves)**

Numéro sans frais en Alberta :

**1-877-644-9992**

Edmonton : **780-644-9992**

Site Web : **[www.seniors.alberta.ca](http://www.seniors.alberta.ca)**

## **PROGRAMMES DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL DU CANADA**

---

Le gouvernement du Canada gère les programmes de la sécurité de la vieillesse, qui comprennent le Supplément de revenu garanti du programme de sécurité de la vieillesse, l'Allocation et le Régime de pensions du Canada.

Numéro sans frais au Canada et aux États-Unis :

Anglais : **1-800-277-9914**

Français : **1-800-277-9915**

ATS : **1-800-255-4786**

Heures d'ouverture : de 8 h 30 à 16 h 30

Site Web : **[www.servicecanada.gc.ca](http://www.servicecanada.gc.ca)**

### **Pension de la Sécurité de la vieillesse (SV)**

Pour être admissible au programme fédéral de pension de la Sécurité de la vieillesse (SV), vous devez :

- être âgé de 65 ans ou plus (il n'est pas nécessaire d'être à la retraite)
- être un résident autorisé du Canada
- avoir vécu au Canada pendant au moins 10 ans depuis l'âge de 18 ans

Si vous êtes âgé de 65 ans ou plus et que vous ne satisfaites pas aux conditions ci-dessus, vous pouvez toujours être admissible à une pension puisque le Canada a des contrats de

sécurité sociale avec bon nombre de pays. Communiquez avec Service Canada pour obtenir de plus amples renseignements.

Pour obtenir la pension, vous devez présenter une demande, de préférence dans les six mois précédant votre 65<sup>e</sup> anniversaire.

## Supplément de revenu garanti

Sont admissibles au Supplément de revenu garanti (SRG) tous les aînés qui reçoivent la pension de Sécurité de la vieillesse et dont les revenus provenant d'autres sources sont peu élevés ou inexistantes.

Pour avoir droit à ce supplément, vous devez être un résident du Canada. Le montant du supplément que vous recevez dépend de :

- votre situation de famille
- votre revenu familial total de l'année civile précédente. Si vous êtes marié ou que vous vivez en union libre, le revenu de votre époux ou de votre conjoint de fait doit être inclus.

Le SRG est ajouté aux prestations de SV versées par le gouvernement fédéral chaque mois. Il faut soumettre une demande pour recevoir ces prestations.

Pour continuer de recevoir les prestations du SRG, vous devez soumettre un formulaire de renouvellement ou encore produire une déclaration de revenus avant le 30 avril de chaque année. Chaque personne doit produire sa propre déclaration de revenus.

## Allocation / Allocation au survivant

L'Allocation est versée à l'époux ou au conjoint de fait d'un aîné qui reçoit des prestations du SRG.

Pour y être admissible, vous devez :

- être âgé de 60 à 64 ans
- avoir vécu au Canada pendant au moins 10 ans depuis l'âge de 18 ans
- ne pas être séparé ou divorcé volontairement de votre époux ou conjoint(e) de fait
- satisfaire ou exigences de résidence légale

Le montant de l'Allocation est déterminé en fonction du revenu total du couple de l'année civile précédente.

Les personnes admissibles à l'Allocation devraient présenter une demande dans les six mois précédant leur 60<sup>e</sup> anniversaire. Il est toutefois possible de présenter cette demande en tout temps entre le 60<sup>e</sup> anniversaire et le 65<sup>e</sup> anniversaire.

L'Allocation au survivant est offerte aux survivants âgés entre 60 et 64 ans ayant peu de revenus ou aucun revenu.

Le montant de l'Allocation au survivant est établi en fonction du revenu du survivant de l'année civile précédente. Pour continuer à recevoir l'Allocation ou l'Allocation au survivant, vous devez produire une déclaration de revenus avant le 30 avril de chaque année. Si vous êtes toujours admissible, l'Allocation ou l'Allocation au survivant ne se renouvelle pas automatiquement. Si vous ne produisez pas de déclaration de revenus, vous devrez soumettre un formulaire de renouvellement.

## Régime de pensions du Canada

Le gouvernement fédéral gère le Régime de pensions du Canada (RPC). Vous cotisez au RPC par l'entremise de vos revenus d'emploi ou de travail indépendant. Il existe différentes prestations du RPC. Pour obtenir un formulaire de demande, visitez un Centre Service Canada, composez le 1-800-277-9914 ou consultez le site Web suivant : [www.servicecanada.gc.ca](http://www.servicecanada.gc.ca).

### PENSION DE RETRAITE

Vous pouvez avoir droit à une pension de retraite si vous avez travaillé et que vous avez versé au moins une cotisation valide au RPC.

La pension peut commencer à l'âge de 65 ans ou dès le mois suivant votre anniversaire de 60 ans, à un taux réduit.

Lorsque vous commencez à recevoir votre pension de retraite, vous ne pouvez plus contribuer au RPC. Si vous retournez au travail, informez votre employeur que vous recevez la pension de retraite RPC. Votre employeur devra arrêter vos cotisations au RPC.

Un époux ou un conjoint de fait peut faire une demande pour partager les paiements de pension de retraite RPC si les deux époux ou conjoints de faits sont âgés de 60 ans ou plus.

Même si un seul d'entre vous a cotisé au RPC, il est quand même possible de répartir le montant de la pension. Le partage des prestations de retraite peut vous épargner de l'impôt.

### PRESTATIONS D'INVALIDITÉ

Le RPC donne une prestation mensuelle aux personnes qui :

- ont moins de 65 ans
- ont gagné un montant minimum précis et ont contribué au RPC lorsqu'elles ont travaillé pendant un nombre minimum d'années
- ont un handicap grave ou prolongé, tel que cela est défini dans la loi sur le RPC.

La **prestation aux enfants** est versée mensuellement pour chacun des enfants à charge d'un prestataire ayant un handicap du RPC. Les enfants doivent être âgés de moins de 18 ans, ou s'ils sont âgés entre 18 et 25 ans, être étudiants à temps plein.

## **PRESTATIONS DE SURVIVANT**

Il existe trois types de prestations de survivant.

- La prestation de décès est un montant unique payable à la succession du cotisant décédé du Régime de pensions du Canada ou au nom de cette succession.
- La pension de survivant est une pension mensuelle versée à l'époux ou au conjoint de fait survivant d'un cotisant décédé.
- La **prestation d'enfant survivant** est une prestation mensuelle versée pour chacun des enfants à charge d'un cotisant décédé. Les enfants doivent être âgés de moins de 18 ans, ou s'ils sont âgés entre 18 et 25 ans, être étudiants à temps plein.

## **CLAUSE D'EXCLUSION POUR ÉLEVER DES ENFANTS**

Chaque mois pendant lequel vous vous occupez d'enfants de moins de sept ans nés après le 31 décembre 1958 et pendant lequel vos revenus provenant d'autres sources sont peu élevés ou inexistantes peut être exclu du calcul de votre pension. Cette clause vise à assurer que le fait que vous ayez un revenu réduit parce que vous élevez des enfants pendant les sept premières années de leur vie n'aura pas pour effet de diminuer vos prestations de retraite.

## **LE PARTAGE DES DROITS (APRÈS UN DIVORCE OU UNE SÉPARATION)**

Les crédits pour paiements au RPC pendant la période que vous avez vécu ensemble peuvent être divisés lorsqu'un mariage ou une union de fait se termine en divorce ou en séparation. Vous pouvez obtenir de plus amples renseignements auprès de Service Canada.

Rappelez-vous que les prestations de la SV et du RPC ne vous sont pas versées automatiquement, donc que vous devez en faire la demande.

### PROGRAMMES DU GOUVERNEMENT PROVINCIAL

---

#### **Education Property Tax Assistance for Seniors (Aide financière aux aînés pour le paiement des taxes scolaires)**

Le programme d'aide financière aux aînés pour le paiement des taxes scolaires offre aux aînés qui sont propriétaires occupants un remboursement pour les aider à couvrir la portion de taxes scolaires qui augmente d'année en année.

Ce programme n'est pas fondé sur le revenu. Consultez les pages 7 et 8 pour en savoir plus sur le programme.

#### **Seniors Lodge Program (Programme de foyers pour personnes âgées)**

Il est possible pour certains aînés d'aller demeurer dans un foyer où on leur fournira une chambre simple ou double et des repas ainsi que des services d'entretien ménager, de lavage et de loisirs.

Les aînés qui sont fonctionnellement indépendants, avec ou sans l'aide des services communautaires, et dont le revenu respecte les limites établies dans leur municipalité peuvent présenter une demande par l'entremise de leur comité de gestion local. La sélection se fait en fonction du besoin. On impose parfois une exigence afin que seuls des aînés résidant dans la collectivité puissent être choisis.

Le comité de gestion local gère les foyers et établit les tarifs pour ceux-ci. Afin de venir en aide aux résidents à faible revenu, les comités de gestion doivent veiller à ce que chacun des résidents dispose d'au moins 265 dollars par mois après avoir payé ses frais de logement en foyer.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le programme de foyers pour personnes âgées, communiquez avec :

#### **Supportive Living Program**

10405, avenue Jasper N.-O.

Edmonton, AB T5J 4R7

Edmonton : **780-644-8749**

Site Web : **[www.seniors.alberta.ca](http://www.seniors.alberta.ca)**

Ailleurs dans la province, communiquez avec le **Centre d'appels du gouvernement de**

**l'Alberta** (au **310-0000**) pour que l'on vous réachemine sans frais à ce numéro.

Pour tout renseignement sur les foyers et les logements autonomes de votre région, veuillez communiquer avec votre comité de gestion local. Pour connaître les coordonnées d'un comité de gestion, communiquez avec :

### **Alberta Seniors**

Numéro sans frais en Alberta :

**1-877-644-9992**

Edmonton : **780-644-9992**

Site Web : **www.seniors.alberta.ca**

### **Seniors Self-Contained Housing (Programme de logements autonomes pour personnes âgées)**

Le programme de logements autonomes pour personnes âgées offre des appartements abordables aux aînés à faible revenu qui n'ont pas les moyens de louer des logements privés.

Les aînés qui sont fonctionnellement indépendants, avec ou sans l'aide des services communautaires, et dont le revenu respecte les limites établies dans leur municipalité peuvent présenter une demande par l'entremise de leur comité de gestion local. On accorde la priorité aux demandeurs selon le besoin et le loyer est établi en fonction de 30 pour cent du revenu rajusté du ménage. On impose parfois une exigence afin que seuls des aînés résidant dans la collectivité puissent être choisis.

Pour obtenir de plus amples sur le programme de logements autonomes pour personnes âgées, communiquez avec :

### **Alberta Housing and Urban Affairs**

Edmonton : **780-422-0122**

Ailleurs dans la province, communiquez avec le **Centre d'appels du gouvernement de l'Alberta** (au **310-0000**) pour que l'on vous réachemine sans frais à ce numéro.

### **Residential Access Modification Program (RAMP) (Programme de modification de l'accès résidentiel)**

Les propriétaires-occupants et les locataires qui ont l'accord du propriétaire-bailleur de leur logement peuvent recevoir une subvention du gouvernement provincial afin de rendre le logement plus accessible aux fauteuils roulants. Pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet, consultez les pages 30 et 31.

## PROGRAMMES DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

---

Les programmes dont il est question dans la présente section sont offerts par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) et sont destinés aux citoyens à faible revenu. Pour y être admissible, le revenu doit être inférieur au plafond de revenu déterminant le besoin impérieux établi par le gouvernement fédéral. L'admissibilité est également déterminée en fonction de l'emplacement de la propriété et du nombre de personnes qui y vivent.

### Programme d'aide à la remise en état des logements (PAREL)

Ce programme s'adresse aux propriétaires occupants ayant un faible revenu, peu importe l'âge des occupants de la propriété.

#### **POUR LES PERSONNES AYANT UN HANDICAP**

Ce programme fournit un prêt subvention fondé sur le revenu pour l'apport de modifications, telles que celles associées à l'accessibilité (fauteuils roulants ou autres aides à la mobilité), aux allergies et aux incapacités liées à l'âge (par exemple, des déficiences auditives ou visuelles). Des fonds sont aussi disponibles pour les propriétaires-bailleurs.

#### **POUR LES PROPRIÉTAIRES-OCCUPANTS**

Celle-ci doit dater d'au moins cinq ans et nécessiter au moins une réparation importante. Ce programme fournit un prêt subvention fondé sur le revenu pour l'apport de réparations importantes visant à atteindre des normes minimales en matière de santé et de sécurité.

### Logements adaptés : aînés autonomes (LAAA)

Le programme LAAA vise à aider les aînés ayant un faible revenu à effectuer des adaptations mineures à leur résidence afin de pouvoir y vivre plus longtemps. Il fournit un prêt-subvention pour l'apport de modifications telles que l'installation de barres d'appui et de pènes dormants, la pose d'armoires de cuisine et d'étagères plus facilement accessibles ainsi que l'ajout de luminaires et de prises de courant.

### Programme de réparations d'urgences (PRU)

Le PRU vise à aider les propriétaires-occupants à faible revenu des régions rurales à effectuer les réparations d'urgence nécessaires pour assurer la sécurité de leur résidence. Ce programme vise les résidences qui ne peuvent être mises à niveau, par l'entremise du PAREL, afin de satisfaire à des normes minimales en matière de santé et de sécurité. Il fournit une subvention pour la réalisation de réparations, y compris la réparation de systèmes de chauffage, de cheminées, de portes et de fenêtres.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur ces programmes de logement et sur le plafond de revenu déterminant le besoin impérieux, veuillez communiquer avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) :

### **Société canadienne d'hypothèques et de logement**

Sans frais : **1-877-499-7245**

Site Web : **www.cmhc-schl.gc.ca**

#### **Edmonton**

##### **SCHL**

Standard Life Centre

10405, avenue Jasper N.-O., bureau 210

Edmonton, AB T5J 3N4

Téléphone : **780-423-8700**

Télécopieur : 780-423-8702

#### **Calgary**

##### **SCHL**

1000, 7<sup>e</sup> avenue S.-O., bureau 200

Calgary, AB T2P 5L5

Téléphone : **403-515-3000**

Télécopieur : 403-515-2930

ATS : **1-800-309-3383**

### **RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES**

La SCHL offre des publications et des vidéos portant sur des sujets relatifs au logement, tels que les possibilités d'hébergement s'offrant aux aînés et les logements accessibles aux personnes ayant un handicap.

## **TROUVER UN LOGEMENT**

---

### **Registres de logements disponibles pour les aînés**

#### **Registre provincial de logements disponibles pour les aînés**

L'Alberta Senior Citizens' Housing Association (ASCHA) offre un registre provincial de logements disponibles gratuit en ligne, et vous pouvez y effectuer des recherches par emplacement, organisation, projet, services de soutien et critères de sélection.

Pour obtenir de plus amples renseignements, rendez-vous sur le site Web à l'adresse **www.ascha.com**. Téléphone : **780-439-6473**.

## Registres locaux

Les registres de logements disponibles peuvent vous fournir des listes de logements pour les aînés, de foyers pour personnes âgées et de comités de gestion. Ils peuvent également vous aider à trouver des logements privés. Des registres de logements disponibles sont situés aux endroits suivants :

### Calgary

Kerby Centre

1133, 7<sup>e</sup> avenue S.-O.

Calgary, AB T2P 1B2

Téléphone : **403-705-3230**

Site Web : **[www.kerbycentre.com](http://www.kerbycentre.com)**

### Edmonton

SAGE – Seniors Association of Greater Edmonton

15, Place Sir Winston Churchill N.-O.

Edmonton, AB T5J 2E5

Téléphone : **780-423-5510**

Courriel : [info@Mysage.ca](mailto:info@Mysage.ca)

Site Web : **[www.mysage.ca](http://www.mysage.ca)**

### Native Seniors' Centre

Cottage E

10107, 134<sup>e</sup> avenue N.-O.

Edmonton, AB T5E 1J2

Téléphone : **780-476-6595**

Site Web : **[www.nativeseniorscentre.ca](http://www.nativeseniorscentre.ca)**

S'il n'y a pas de registres de logements disponibles dans votre région, communiquez avec :

- votre centre local d'information (coordonnées aux pages 23 à 26)
- un bureau de Family and Community Support Services (Services de soutien à la famille et à la collectivité) (coordonnées dans l'annuaire téléphonique)
- l'Alberta Supports Contact Centre (Centre d'appels de soutien aux aînés de l'Alberta) (coordonnées à la page 19)

## Renseignements destinés au public en matière de milieux de vie adaptés et d'établissements de soins de longue durée

Pour localiser des milieux de vie adaptés et des établissements de soins de longue durée, en savoir plus sur leur conformité aux normes de logement provinciales, comparer les établissements et consulter des plaintes constatées, consultez le site [www.asalreporting.gov.ab.ca/astral/](http://www.asalreporting.gov.ab.ca/astral/) ou communiquez avec l'Accommodation Standards and Licensing Unit (Unité des normes de logement et de l'octroi des licences) au **780-644-8428**.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la localisation des établissements de soins de longue durée, consultez la page 37.

## Renseignements pour les propriétaires-bailleurs et les locataires

La *Residential Tenancies Act* (loi sur la location résidentielle) indique comment les propriétaires-bailleurs ou les locataires peuvent mettre fin à leur bail, comment et quand le loyer peut être augmenté, les recours disponibles pour les propriétaires-bailleurs ou les locataires ainsi que les exigences relatives au dépôt de garantie. Pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet ou pour obtenir un exemplaire de la fiche *Information for Landlords and Tenants* (en anglais seulement), veuillez communiquer avec Service Alberta :

Sans frais : **1-877-427-4088**

Edmonton: **780-427-4088**

Site Web : [www.servicealberta.ca](http://www.servicealberta.ca)

### ALBERTA SUPPORTS CONTACT CENTRE (CENTRE D'APPELS DE SOUTIEN AUX AÎNÉS DE L'ALBERTA)

---

Le programme de soutien aux aînés de l'Alberta offre de l'assistance aux Albertains pour la recherche de renseignements sur les programmes d'aide sociale, l'accès au service et le soutien dont ils ont besoin ainsi que la transition entre les programmes.

Il existe deux méthodes pour accéder à ce service :

Site Web : [www.programs.alberta.ca](http://www.programs.alberta.ca)

Alberta Supports Contact Centre (Centre d'appels de soutien aux aînés de l'Alberta) sans frais : **1-877-644-9992** ou **780-644-9992** dans la région d'Edmonton.

### SENIORS INFORMATION SERVICES OFFICES (BUREAUX DES SERVICES D'INFORMATION AUX AÎNÉS)

---

Ces bureaux sont situés dans toute la province et fournissent des services d'information tels que des présentations, des expositions et des ateliers à l'intention des aînés et des fournisseurs de services.

#### Région du Nord-Ouest – Grande Prairie

Téléphone : **780-538-5300**

Télécopieur : **780-538-5308**

\* Veuillez téléphoner pour prendre rendez-vous

#### Région du Nord-Est – St. Paul

Téléphone : **780-645-6297**

Télécopieur : **780-645-6260**

\* Veuillez téléphoner pour prendre rendez-vous

#### Région Yellowhead – Stony Plain

Téléphone : **780-968-6552**

Télécopieur : **780-968-6553**

\* Veuillez téléphoner pour prendre rendez-vous

#### Région d'Edmonton

Rez-de-chaussée, Standard Life Centre  
10405, avenue Jasper N.-O.  
Edmonton, AB T5J 4R7  
Téléphone : **780-644-9992**  
Télécopieur : **780-422-6301**

**Région centrale – Red Deer**

Téléphone : **403-340-7647**  
Télécopieur : **403-340-7899**

\* Veuillez téléphoner pour prendre rendez-vous

**Région de Calgary**

Téléphone : **403-705-3246**  
Télécopieur : **403-705-3241**

\* Veuillez téléphoner pour prendre rendez-vous

**Région du Sud-Est – Medicine Hat**

Téléphone : **403-529-3156**  
Télécopieur : **403-528-5246**

\* Veuillez téléphoner pour prendre rendez-vous

**Région du Sud-Ouest – Lethbridge**

Téléphone : **403-381-5469**  
Télécopieur : **403-382-4533**

\* Veuillez téléphoner pour prendre rendez-vous

**GOVERNMENT OF ALBERTA CALL CENTRE (CENTRE D'APPELS DU  
GOUVERNEMENT DE L'ALBERTA)  
NUMÉRO SANS FRAIS 310-0000**

---

Vous pouvez joindre tout programme du gouvernement provincial sans frais en communiquant avec le centre d'appels du gouvernement de l'Alberta.

Le personnel peut répondre à vos questions et rediriger votre appel du lundi au vendredi, de 8 h à 18 h. Pour joindre le centre d'appels sans frais peu importe l'endroit où vous vous trouvez en Alberta, composez le **310-0000**, puis entrez le numéro de téléphone à dix chiffres du programme; appuyez sur le 0 ou restez en ligne pour obtenir de l'aide.

**Exemple :** Si vous voulez joindre Alberta Health and Wellness (Santé et Mieux-être) et que vous vous trouvez en-dehors de la région d'Edmonton, composez le numéro sans frais

**310-0000**, puis entrez le **780-427-1432**. (Si vous vous trouvez dans la région d'Edmonton, composez directement le **780-427-1432**.)

Pour avoir accès au numéro sans frais partout dans la province à partir d'un téléphone cellulaire, composez #310 (Telus/Bell) ou \*310 (Rogers).

Pour les appelants sourds seulement (avec appareil ATS) :

Numéro sans frais en Alberta :

**1-800-232-7215**

Edmonton : **780-427-9999**

## **SERVICE ALBERTA CONSUMER CONTACT CENTRE (CENTRE D'APPELS POUR LES CONSOMMATEURS DE SERVICE ALBERTA)**

---

Le centre d'appels pour les consommateurs de Service Alberta fournit à ces derniers des renseignements aux sujets de leurs droits et de leurs responsabilités au sein du marché. Il fournit également des renseignements et des conseils sur la façon de composer avec les plaintes des consommateurs.

Pour obtenir gratuitement les fiches de la série *Consumer* (en anglais seulement), communiquez avec le centre d'appels pour les consommateurs ou consultez le site Web du ministère. Pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet, veuillez communiquer avec :

Numéro sans frais en Alberta :

**1-877-427-4088**

Edmonton : **780-427-4088**

Site Web : **[www.servicealberta.ca](http://www.servicealberta.ca)**

## **GOUVERNEMENT DU CANADA — PROGRAMMES DE REVENUS DE RETRAITE**

---

### **CENTRE D'APPELS DE SERVICE CANADA**

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les prestations de la Sécurité de la vieillesse (SV), du Supplément de revenu garanti (SRG) ou du Régime de pensions du Canada (RPC), veuillez communiquer avec le Centre d'appels de Service Canada :

Anglais : **1-800-277-9914**

Français : **1-800-277-9915**

ATS : **1-800-255-4786**

Heures d'ouverture :

de 8 h 30 à 16 h 30

Site Web : [www.servicecanada.gc.ca](http://www.servicecanada.gc.ca)

## **CENTRES SERVICE CANADA**

Pour obtenir des renseignements sur les prestations de la SV, du SRG et du RPC, vous pouvez également vous rendre dans l'un des bureaux du gouvernement fédéral en Alberta. Pour obtenir de plus amples renseignements ou pour prendre un rendez-vous avec un agent de prestation de services, veuillez communiquer avec le Centre d'appels de Service Canada (coordonnées indiquées ci-dessus).

On trouve des bureaux à Brooks, Calgary, Camrose, Edmonton, Edson, Fort McMurray, Grande Prairie, Lethbridge, Lloydminster, Medicine Hat, Red Deer, Slave Lake et St-Paul.

## **LAWYER REFERRAL SERVICE (SERVICE DE RÉFÉRENCE AUX AVOCATS)**

---

Le service de référence aux avocats de la Law Society of Alberta peut vous fournir le nom de trois avocats, si vous avez les moyens de faire appel à un avocat, mais que vous n'en connaissez aucun qui puisse vous aider. De plus, vous n'aurez pas à payer pour la première demi-heure de discussion avec ces avocats. Profitez de cette période pour discuter des honoraires de l'avocat et pour décider si vous voulez faire affaire avec lui.

Pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet, communiquez avec :

Lawyer Referral Service Office

Sans frais : **1-800-661-1095**

Calgary : **403-228-1722**

## **SERVICES POUR LES AÎNÉS**

---

### **Seniors Advisory Council for Alberta**

Le Seniors Advisory Council for Alberta est un organisme constitué par le gouvernement qui relève du ministère Seniors.

Les membres du Seniors Advisory Council for Alberta consultent les aînés et les organismes qui les soutiennent, et organisent des réunions dans toute la province pour obtenir leurs suggestions et leur rétroaction. En s'inspirant de ces rencontres, l'organisme offre des conseils au gouvernement au sujet des lois et des politiques qui touchent les personnes âgées ainsi que

la coordination des programmes et des services qui s'adressent à eux.

Pour leur faire part de vos commentaires ou pour les rencontrer, veuillez communiquer avec :

### **Seniors Advisory Council for Alberta**

Téléphone : **780-422-2321**

Télécopieur : 780-422-8762

E-mail: [saca@gov.ab.ca](mailto:saca@gov.ab.ca)

Site Web : [www.seniors.alberta.ca](http://www.seniors.alberta.ca)

Ailleurs dans la province, communiquez avec le **Centre d'appels du gouvernement de l'Alberta** (au **310-0000**) pour que l'on vous réachemine sans frais à ce numéro.

## **CENTRES LOCAUX D'INFORMATION ET DE RÉFÉRENCE**

---

Il existe des centres locaux d'information pour les aînés dans de nombreuses collectivités.

### **CALGARY**

#### **Kerby Centre**

1133, 7<sup>e</sup> avenue S.-O.

Calgary, AB T2P 1B2

Téléphone : **403-265-0661**

Télécopieur : 403-705-3211

Courriel : [info@kerbycentre.com](mailto:info@kerbycentre.com)

Site Web : [www.kerbycentre.com](http://www.kerbycentre.com)

#### **Calgary Seniors' Resource Society**

3639, 26<sup>e</sup> rue N.-E.

Calgary, AB T1Y 5E1

Téléphone : **403-266-6200**

Télécopieur : 403-269-5183

Site Web : [www.calgaryseniors.org](http://www.calgaryseniors.org)

### **CAMROSE**

#### **Service Options for Seniors**

4909A, 48<sup>e</sup> rue, bureau 102

Camrose, AB T4V 1L7

Téléphone : **780-672-4131**

Télécopieur : 780-679-0194

Sans frais : **1-866-672-4131**

Courriel : [donna@camroseseniorsinfo.ca](mailto:donna@camroseseniorsinfo.ca)

Site Web : [www.camroseseniorsinfo.ca](http://www.camroseseniorsinfo.ca)

## **EDMONTON**

### **SAGE – Seniors Association of Greater Edmonton**

15, Place Sir Winston Churchill N.-O.

Edmonton, AB T5J 2E5

Téléphone : **780-423-5510**

Télécopieur : 780-426-5175

E-mail: [info@Mysage.ca](mailto:info@Mysage.ca)

Site Web : [www.mysage.ca](http://www.mysage.ca)

### **The Support Network — Edmonton's Crisis and Information Centre**

10025, 106<sup>e</sup> rue N.-O., bureau 400

Edmonton, AB T5J 1G4

Téléphone : **211** ou **780-482-INFO (4636)**

Télécopieur : 780-488-1495

Site Web : [www.thesupportnetwork.com](http://www.thesupportnetwork.com)

## **FORT MCMURRAY**

### **Salvation Army Seniors**

9919, avenue MacDonald

Fort McMurray, AB T9H 1S7

Téléphone : **780-743-4135**

Télécopieur : 780-791-2909

## **GRANDE PRAIRIE**

### **Grande Prairie and Area Council on Aging Seniors Outreach**

9905, 101<sup>e</sup> avenue, bureau 102

Grande Prairie, AB T8V 0X7

Téléphone : **780-539-6255**

Télécopieur : 780-538-1115

Site Web : [www.gpcouncilonaging.com](http://www.gpcouncilonaging.com)

## **LACOMBE**

### **Family and Community Support Services**

5104, 50<sup>e</sup> avenue, bureau 201

Lacombe, AB T4L 0B6  
Téléphone : **403-782-6637**  
Télécopieur : 403-782-6639  
Site Web : **www.lacombefcss.net**

## **LETHBRIDGE**

### **Lethbridge Senior Citizens Organization**

500, 11<sup>e</sup> rue S.  
Lethbridge, AB T1J 4G7  
Téléphone : **403-320-2222**  
Télécopieur : 403-320-2762  
Site Web : **www.lethseniors.com**

### **Nord-Bridge Senior Citizens Association**

1904, 13<sup>e</sup> avenue N.  
Lethbridge, AB T1H 4W9  
Téléphone : **403-329-3222**  
Télécopieur : 403-329-8824  
Courriel : friendly@nordbridgeseniors.com  
Site Web : **www.nordbridgeseniors.com**

## **MEDICINE HAT**

### **Strathcona Centre**

1150, 5<sup>e</sup> rue S.-E.  
Medicine Hat, AB T1A 8C7  
Téléphone : **403-529-8307**  
Télécopieur : 403-529-8369

### **Veiner Centre**

225, avenue Woodman S.-E.  
Medicine Hat, AB T1A 3H2  
Téléphone : **403-529-8383**  
Télécopieur : 403-529-8382  
Site Web : **www.medicinehat.ca/veiner**

## **RED DEER**

### **Golden Circle Senior Resource Centre**

4620, 47A<sup>e</sup> Avenue

Red Deer, AB T4N 6C3  
Téléphone : **403-343-6074**  
Télécopieur : 403-343-7977  
Courriel : [info@goldencircle.ca](mailto:info@goldencircle.ca)  
Site Web : [www.goldencircle.ca](http://www.goldencircle.ca)

## **SHERWOOD PARK**

### **Strathcona County Seniors Referral & Information Line**

100, avenue Ordze  
Sherwood Park, AB T8B 1M6  
Téléphone : **780-464-4265**  
Télécopieur : 780-449-1354  
Courriel : [info@ivcstrathcona.org](mailto:info@ivcstrathcona.org)  
Site Web : [www.ivcstrathcona.org](http://www.ivcstrathcona.org)

## **ST. ALBERT**

### **St. Albert Senior Citizens' Club**

7, rue Tache  
St. Albert, AB T8N 2S3  
Téléphone : **780-459-0433**  
Télécopieur : 780-459-9588  
Courriel : [info@stalbertseniorsclub.org](mailto:info@stalbertseniorsclub.org)  
Site Web : [www.stalbertseniorsclub.org](http://www.stalbertseniorsclub.org)

## **WAINWRIGHT**

### **Wainwright & District Support Services**

902, 5<sup>e</sup> avenue  
Wainwright, AB T9W 1C7  
Téléphone : **780-842-2555**  
Télécopieur : 780-842-5783  
Site Web : [www.wdfcs.ca](http://www.wdfcs.ca)

Vous trouverez les coordonnées de nombreux centres locaux d'information pour les aînés dans le *Directory of Seniors' Centres in Alberta* (répertoire des organismes pour les personnes âgées de l'Alberta). Cette publication est disponible sur le site Web de Alberta Seniors, à l'adresse [www.seniors.alberta.ca](http://www.seniors.alberta.ca).

## AIDE FINANCIÈRE AUX ÂNÉS POUR LES SOINS DENTAIRES ET DE LA VUE

---

### Dental Assistance for Seniors (Aide financière aux aînés pour les soins dentaires)

Le programme d'aide financière aux aînés pour les soins dentaires fournit une couverture dentaire de base jusqu'à un maximum de 5 000 dollars tous les cinq ans.

### Optical Assistance for Seniors (Aide financière aux aînés pour les soins de la vue)

Ce programme offre aux aînés admissibles un remboursement d'un montant maximal de 230 dollars par période de trois ans pour contribuer à l'achat de leurs lunettes prescrites.

Consultez les pages 6 et 7 pour en savoir plus sur le programme.

## ALBERTA AIDS TO DAILY LIVING (AADL) (AIDE AUX ACTIVITÉS QUOTIDIENNES DE L'ALBERTA)

---

Alberta Seniors offre le programme d'aide aux activités quotidiennes de l'Alberta (Alberta Aids to Daily Living, ou AADL). Ce programme aide les Albertains atteints d'une invalidité de longue durée ou d'une maladie chronique et ceux qui sont en phase terminale à conserver leur indépendance à domicile, en leur fournissant une aide financière pour l'achat de fournitures et de pièces d'équipement médicales permettant de satisfaire à leur besoins, tels qu'évalués par un professionnel du domaine de la santé.

Un agent d'autorisation du programme AADL ou un fournisseur spécialisé doit effectuer cette évaluation, qui sert à déterminer quelles pièces d'équipement et fournitures peuvent être offertes aux Albertains prestataires de ce programme. Il peut s'agir d'un infirmier, d'un physiothérapeute, d'un ergothérapeute, d'un inhalothérapeute, d'un audiologiste ou de tout autre professionnel de la santé qui travaille dans un centre de santé communautaire, dans un hôpital, dans un centre d'accueil de soins de longue durée ou au sein d'un programme de soins à domicile. Pour connaître les coordonnées des agents d'autorisation du programme AADL et des fournisseurs spécialisés qui peuvent procéder à l'évaluation, veuillez communiquer avec Alberta Health Services.

## **Remarque :**

Les médecins ne sont pas des agents d'autorisation et ne peuvent donc pas déterminer votre admissibilité au programme AADL.

Vous pourriez être admissible aux prestations du programme AADL si vous :

- êtes un résident de l'Alberta
- possédez une carte d'assurance-maladie de l'Alberta valide
- avez besoin d'aide parce que vous êtes atteint d'une invalidité de longue durée ou d'une maladie chronique ou parce que vous êtes en phase terminale. On définit une maladie comme invalidité de longue durée ou maladie chronique si sa durée est d'au moins six mois.

## **MODALITÉS**

Le programme d'aide aux activités quotidiennes de l'Alberta est un programme à frais partagés. Les prestataires défraient 25 p. 100 des coûts des dépenses admissibles, jusqu'à concurrence de 500 dollars par famille, par année de calcul des prestations (du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin).

Les Albertains à faible revenu n'ont pas à assumer une partie des frais. Il leur suffit d'obtenir un formulaire de demande d'exemption auprès de l'agent d'autorisation ou du centre de santé communautaire local, puis de l'envoyer dûment rempli à l'adresse indiquée sur le formulaire.

Le programme AADL n'émet plus les cartes d'exemption du programme à frais partagés. Si vous profitez d'une exception pour le partage des coûts, le système AADL avisera votre signataire autorisé et votre fournisseur. Si vous choisissez des articles plus coûteux que les articles admissibles, vous devrez payer la différence.

## **DÉPENSES ADMISSIBLES**

Seules certaines pièces d'équipement et fournitures médicales et chirurgicales sont admissibles à ce programme. On doit vous évaluer et vous devez recevoir une autorisation avant de pouvoir recevoir des prestations du programme AADL. Le programme AADL ne pourra pas vous rembourser les achats de pièces d'équipement et de fournitures faits avant qu'on vous ait évalué et que vous en ayez reçu l'autorisation.

Ce programme ne couvre pas les frais liés aux orthèses podologiques, aux lunettes, aux médicaments sur ordonnance, aux soins dentaires et aux prothèses dentaires.

## **Appareils auditifs**

Les aînés prestataires du programme AADL et les personnes à leur charge ne peuvent obtenir des appareils auditifs qu'en consultant des fournisseurs inscrits et en assumant une partie des frais. Assurez-vous que le fournisseur avec qui vous faites affaire est inscrit au programme

AADL comme vendeur autorisé.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les vendeurs enregistrés :

### **Alberta Aids to Daily Living**

Sans frais partout en Alberta :

**1-877-644-9992**

Edmonton : **780-644-9992**

Site Web : <http://www.seniors.alberta.ca/aadl/InfoForClients.asp>

Renseignements sur les prestations :

- Les aînés peuvent se procurer jusqu'à deux appareils auditifs tous les cinq ans.
- Le programme AADL fournira un appareil d'écoute personnel au lieu d'un appareil auditif aux prestataires qui en reçoivent l'autorisation au préalable.
- Si vous êtes un prestataire qui assume une partie des frais, le programme AADL vous versera 708,75 \$ pour l'achat d'un appareil auditif. Si vous profitez d'une exception pour le partage des coûts, le programme AADL vous versera 1 200 \$ pour chaque appareil auditif. Ces prestations ne couvrent que les frais des modèles de base. Si vous choisissez un appareil auditif plus coûteux que le modèle admissible, vous devrez payer la différence.
- Vous devez assumer les frais liés au remplacement des piles.
- Le programme AADL assumera une partie des frais de réparation (effectuée par le fabricant de l'appareil auditif) engagés, une fois par année de calcul des prestations, après la fin de la période de garantie de l'achat original.
- Vous devez assumer les frais d'entretien peu élevés et les frais supplémentaires facturés par le fournisseur de l'appareil auditif.

### **Fournitures médicales ou chirurgicales et équipement de réadaptation ou d'inhalothérapie**

Un agent d'autorisation du programme AADL ou un fournisseur spécialisé doit évaluer si vous avez besoin de telles fournitures ou pièces d'équipement et remplir un formulaire d'autorisation. Vous pourriez avoir besoin d'une ordonnance médicale pour certains des articles.

Vous pouvez obtenir la liste de tous les articles admissibles auprès des agents d'autorisation du programme et des fournisseurs spécialisés. Il y a toutefois un nombre maximal de prestations que vous pouvez recevoir dans la même année. Pour obtenir de plus amples renseignements sur certaines fournitures médicales ou chirurgicales et sur les pièces d'équipement de réadaptation ou d'inhalothérapie couvertes par le programme AADL, communiquez avec Alberta Health Services ou :

## **Alberta Aids to Daily Living**

Édifice Milner, 10<sup>e</sup> étage

10040, 104<sup>e</sup> rue

Edmonton AB T5J 0Z2

Sans frais partout en Alberta :

**1-877-644-9992**

Edmonton : **780-644-9992**

Site Web : **[www.seniors.alberta.ca/AADL](http://www.seniors.alberta.ca/AADL)**

## **RESIDENTIAL ACCESS MODIFICATION PROGRAM (RAMP) (PROGRAMME DE MODIFICATION DE L'ACCÈS RÉSIDENTIEL)**

---

Le RAMP est un programme de subvention offert aux personnes en fauteuil roulant admissibles pour modifier leur domicile afin de le rendre plus accessible aux fauteuils roulants. Les demandeurs peuvent soumettre une demande pour une subvention RAMP allant jusqu'à 5 000 dollars.

### **DEMANDEURS ADMISSIBLES :**

- Toutes les personnes en fauteuil roulant qui satisfont aux directives de revenu.
- Les citoyens canadiens ou les résidents permanents ayant leur résidence principale en Alberta.
- Les personnes autochtones résidant à l'extérieur d'une réserve ou sur une réserve située en Alberta.
- Les personnes ayant des maladies neurodégénératives particulières.

### **DIRECTIVES DE REVENU**

Le demandeur doit avoir un revenu de ménage de 36 900 \$ ou moins. Le cas échéant, ce montant peut augmenter selon certaines circonstances

Pour obtenir de plus amples renseignements et/ou un formulaire de demande, veuillez consulter le site Web d' Alberta Seniors à l'adresse **[www.seniors.alberta.ca/aadl/ramp](http://www.seniors.alberta.ca/aadl/ramp)**.

Ou communiquez avec :

### **Gouvernement de l'Alberta**

#### **Alberta Seniors – RAMP**

Édifice Milner, 10<sup>e</sup> étage

10040, 104<sup>e</sup> rue

Edmonton AB T5J 0Z2

Sans frais partout en Alberta :

**1-877-644-9992**

Edmonton : **780-644-9992**

Télécopieur : 780-644-8085

Courriel : RAMP@gov.ab.ca

## **ALBERTA BLUE CROSS (CROIX-BLEUE DE L'ALBERTA)**

---

### **COUVERTURE POUR LES ÂÎNÉS**

Le ministère Alberta Health and Wellness (Santé et Mieux-être de l'Alberta) offre aux aînés, par l'entremise du programme de couverture pour les aînés de la Croix-Bleue de l'Alberta, de rembourser les services de santé qui ne sont pas couverts par le régime d'assurance-maladie de l'Alberta. Ce programme est libre de prime pour tous les aînés de l'Alberta, leur conjoint et leurs personnes à charge admissibles. Vous êtes automatiquement inscrit au programme de couverture pour les aînés dès le mois qui suit votre 65<sup>e</sup> anniversaire.

Lorsque le ministère de la Santé et du Mieux-être de l'Alberta vous inscrit au programme, il vous envoie une carte de la Croix-Bleue de l'Alberta. Vous devez présenter cette carte lorsque vous recevez des services de santé.

*Coverage for Seniors* (programme de couverture pour les aînés) utilise la même année de calcul des prestations que Alberta Health and Wellness (Santé et Mieux-être de l'Alberta), et ce, entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 30 juin. Un montant maximal de 25 000 \$ en prestations par personne pour les services indiqués sur les pages suivantes est disponible pour chaque année de calcul des prestations.

### **Services d'ambulance**

Les services d'ambulance comprennent le transport en ambulance à destination et au retour d'un hôpital public, général ou de soins actifs. Pour avoir accès à ces services, vous devez être malade ou blessé, et être transporté dans un véhicule motorisé autorisé en vertu de la *Ambulance Services Act* (loi sur les services d'ambulance). Le programme de couverture pour les aînés défrayera le montant maximal prévu par le ministère de la Santé et du Mieux-être de l'Alberta.

### **Remarque :**

Les transferts entre les établissements ne sont pas admissibles en vertu du programme de

couverture pour les aînés de la Croix-Bleue de l'Alberta, mais ils sont couverts par Alberta Health Services.

## Médicaments sur ordonnance

Le ministère de la Santé et du Mieux-être de l'Alberta couvre 70 p. 100 du coût des médicaments sur ordonnance, y compris de l'insuline. Le prestataire défraie l'autre 30 p. 100, pour un maximum de 25 \$ par ordonnance ou renouvellement. La pharmacie facture directement la Croix-Bleue de l'Alberta. Seuls les médicaments sur ordonnance inscrits sur la liste du ministère de la Santé et du Mieux-être de l'Alberta (*Drug Benefit List*) sont couverts.

### Remarque :

Si le produit fait partie d'un groupe de médicaments interchangeables, le programme de couverture pour les aînés couvrira le médicament le moins coûteux.

N'achetez que les médicaments dont vous avez besoin, et en quantité raisonnable. La pharmacie ne peut vous donner que les médicaments sur ordonnance dont vous avez besoin pour 100 jours ou moins. Il est préférable de s'assurer que la posologie du médicament vous convient avant d'en acheter une telle quantité. Aucun pharmacien ne peut délivrer une quantité de médicaments sur ordonnance supérieure à l'équivalent d'une posologie de 100 jours sans l'autorisation de la Croix-Bleue de l'Alberta. Si vous prenez des médicaments sur ordonnance et que vous planifiez voyager à l'extérieur de l'Alberta pendant plus de 100 jours, veuillez en parler à votre pharmacien au moins deux semaines avant votre départ. Cela lui donnera le temps d'obtenir une autorisation de la Croix-Bleue de l'Alberta.

Le programme de couverture pour les aînés couvre également les services reçus à l'extérieur de l'Alberta, que ce soit au Canada ou à l'étranger. Vous pourriez toutefois devoir d'abord payer pour recevoir ces services. Pour obtenir un remboursement, envoyez à la Croix-Bleue de l'Alberta le formulaire de réclamation approprié, dûment rempli et signé, ainsi que les reçus connexes. Les remboursements pour les services reçus à l'extérieur du pays seront faits en devises canadiennes, en fonction des taux en vigueur en Alberta.

## AUTRES SERVICES

Pour les services suivants, vous devrez d'abord payer au moment de recevoir le service puis envoyer le reçu à la Croix-Bleue de l'Alberta pour obtenir un remboursement :

- services dispensés par des psychologues cliniciens (jusqu'au maximum précisé).
- soins à domicile (jusqu'au maximum annuel).

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la Croix-Bleue de l'Alberta, consultez le site Web de l'organisme ([www.ab.bluecross.ca](http://www.ab.bluecross.ca)) ou communiquez avec le bureau de la Croix-

Bleue de l'Alberta de votre région.

## **BUREAUX DE CROIX-BLEUE DE L'ALBERTA**

### **Calgary**

Rez-de-chaussée

715, 5<sup>e</sup> avenue S.-O.

Calgary, AB T2P 2X6

Téléphone : **403-234-9666**

### **Edmonton**

Blue Cross Place

10009, 108<sup>e</sup> rue N.-O.

Edmonton, AB T5J 3C5

Téléphone : **780-498-8000**

### **Grande Prairie**

10126, 120<sup>e</sup> avenue, bureau 108

Grande Prairie, AB T8V 8H9

Téléphone : **780-532-3505**

### **Lethbridge**

470, cour Chancery

220, 4<sup>e</sup> rue S.

Lethbridge, AB T1J 4J7

Téléphone : **403-328-1785**

### **Medicine Hat**

203, Place Chinook

623, 4<sup>e</sup> rue S.-E.

Medicine Hat, AB T1A 0L1

Téléphone : **403-529-5553**

### **Red Deer**

152, Riverside Office Plaza

4919, 59<sup>e</sup> rue

Red Deer, AB T4N 6C9

Téléphone : **403-343-7009**

Les personnes qui vivent à l'extérieur de ces régions peuvent composer sans frais les numéros

suivants :

**1-800-661-6995** (services à la clientèle)

**1-800-394-1965** (régime individuel)

## **ALBERTA HEALTH CARE INSURANCE PLAN (RÉGIME D'ASSURANCE-MALADIE DE L'ALBERTA)**

---

La couverture de base comprend :

- les services assurés des médecins selon un barème de prestations approuvé.
- les interventions chirurgicales buccales et maxillo-faciales précises pratiquées par des chirurgiens buccaux ou des dentistes, en fonction du barème de prestations approuvé.
- certains soins podologiques fournis par des podiatres : les prestations sont limitées pour chaque service et payables selon le barème de droits par visite jusqu'à un montant maximal payable par année du calcul de prestations\* de 250 \$ (vérifier auprès du podiatre avant le traitement).
- l'examen complet de la vue (ordonnance pour l'ajustage des verres correcteurs), l'examen partiel de la vue (au moins deux procédures de diagnostic) et le service de diagnostic simple pour les personnes âgées de 18 ans ou moins et celles âgées de 65 ans ou plus. Chaque examen ne peut être couvert qu'une fois par année de calcul des prestations\*.
- l'examen médical requis pour l'obtention d'un permis de conduire à partir de l'âge de 74 ans et six mois.
- une couverture limitée pour les services de physiothérapie reçus dans des hôpitaux généraux ou de soins prolongés situés en dehors de la province ou du pays. Les services de physiothérapie reçus en Alberta sont évalués en fonction du besoin et relèvent d'Alberta Health Services. Veuillez communiquer avec Alberta Health Services pour obtenir de plus amples renseignements.

*\* En vertu du régime d'assurance-maladie de l'Alberta, l'année de calcul des prestations liées aux services dispensés par des podiatres et des optométristes se déroule entre le 1<sup>er</sup> juillet d'une année civile donnée et le 30 juin de l'année civile suivante.*

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la couverture de base et sur les services couverts en-dehors de l'Alberta, communiquez avec le ministère de la Santé et du Mieux-être de l'Alberta.

### **Facturation supplémentaire**

Les praticiens ne sont pas autorisés à facturer aux patients des montants supplémentaires aux

montants payés pour les services assurés par l'Alberta Health Care Insurance Plan (Régime d'assurance-maladie de l'Alberta); cependant, les services offerts par les praticiens ne sont pas tous couverts. Vous devrez donc payer la totalité des frais liés à un service non assuré, mais le médecin doit vous aviser avant de dispenser ledit service.

Les podiatres en Alberta peuvent facturer aux patients des montants supplémentaires aux montants couverts par l'Alberta Health Care Insurance Plan (Régime d'assurance-maladie de l'Alberta). Il est possible que les régimes d'assurance privés qui offrent une couverture additionnelle pour les services de santé en Alberta couvrent ces frais.

## **Services hospitaliers**

Si vous êtes inscrit au régime d'assurance-maladie de l'Alberta et que vous êtes admis dans un hôpital de soins actifs en Alberta, pour des services assurés, on vous fournira des soins hospitaliers en salle commune, des repas, des services infirmiers et d'autres services sans frais pendant la durée de votre hospitalisation. Pour en savoir plus sur les autres services qui peuvent être inclus, communiquez avec Alberta Health and Wellness (Santé et Mieux-être de l'Alberta).

Si vous demandez une chambre individuelle ou à deux lits, vous devrez payer la surcharge établie par l'hôpital, sauf si un médecin précise que cette mesure est nécessaire. Certains régimes d'assurance privés couvrent ces frais. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les régimes d'assurance privés, veuillez consulter la page 41.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la couverture pour services hospitaliers, communiquez avec Alberta Health Services.

## **Absence temporaire de l'Alberta**

Si vous voyagez au Canada, mais à l'extérieur de l'Alberta, vous devez retourner dans la province tous les 12 mois pour que votre inscription au régime d'assurance-maladie de l'Alberta se poursuive. Si vous voyagez à l'extérieur du Canada, vous devez revenir tous les six mois (183 jours) pour que votre inscription au régime d'assurance-maladie de l'Alberta se poursuive. Si vous partez pendant une durée supérieure à ces périodes, veuillez vous informer sur les possibilités d'extension de la couverture.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'absence temporaire et le prolongement de la couverture et sur les services couverts en-dehors de l'Alberta, communiquez avec le ministère de la Santé et du Mieux-être de l'Alberta :

**Par la poste :**

Alberta Health and Wellness  
C. P. 1360, Succursale principale  
Edmonton, AB T5J 2N3

**Par téléphone :**

Edmonton : **780-427-1432**

À l'extérieur de la région d'Edmonton, communiquez avec le **Centre d'appels du gouvernement de l'Alberta** (au **310-0000**) pour que l'on vous réachemine sans frais à ce numéro.

Site Web : **[www.health.alberta.ca](http://www.health.alberta.ca)**

## SERVICES DE SOINS CONTINUS

---

Le système de soins continus de l'Alberta fournit aux Albertains les services de santé, de soins personnels et de logement dont ils ont besoin pour rester indépendants et conserver leur qualité de vie. Les services de soins continus comportent trois volets :

- les services à domicile
- les services en milieu de vie adapté
- les services en établissement

Chacun des volets fournit aux clients une large gamme de services de santé, de soins personnels, de logement et d'accueil.

### Services à domicile

Les services à domicile sont offerts aux personnes qui vivent dans leur propre maison, appartement ou condominium ou dans tout autre logement où elles vivent en autonomie. Ces personnes doivent demander elles-mêmes les services à domicile ou les services de soutien dont elles ont besoin.

Alberta Health Services est responsable d'évaluer les clients et d'offrir des services de soins à domicile aux personnes de n'importe quel âge en fonction du besoin évalué.

De nombreuses sources peuvent vous fournir une référence pour des services à domicile, y compris les membres de votre famille, vos amis et vos médecins. Ce volet comprend les services de relève des aidants naturels.

Les services à domicile englobent les services professionnels et les services de soutien. Les services de soins infirmiers, de travail social, de physiothérapie, d'ergothérapie, de nutrition et d'inhalothérapie sont des services professionnels. Les services de soins personnels tels que l'aide au bain, à l'habillage et à la toilette sont des services de soutien. Ces deux types de services sont fournis gratuitement.

## **Services en milieu de vie adapté**

Les services en milieu de vie adapté combinent les services de logement avec d'autres services et soins. Ils satisfont aux besoins de diverses personnes, mais pas de celles qui ont besoin de services de santé très complexes et graves.

En plus de fournir un logement, les services en milieu de vie adapté peuvent offrir des repas, des services d'entretien ménager et des activités sociales. Les résidents de ce type de logement peuvent également recevoir des services professionnels et de soutien par l'entremise des services à domicile.

Afin d'accéder à certaines options de services en milieu de vie adapté, il est possible que vous ayez à vous faire évaluer par un employé d'Alberta Health Services.

Vous pouvez obtenir de plus amples renseignements sur les services en milieu de vie adapté en ligne à l'adresse [www.asalreporting.gov.ab.ca/astral/](http://www.asalreporting.gov.ab.ca/astral/)

### **Programmes de services en milieu de vie adapté**

Edmonton : **780-644-8749**

Site Web : [www.seniors.alberta.ca](http://www.seniors.alberta.ca)

À l'extérieur de la région d'Edmonton, communiquez avec le **Centre d'appels du gouvernement de l'Alberta** (au **310-0000**) pour que l'on vous réachemine sans frais à ce numéro.

### **Alberta Senior Citizens' Housing Association (ASCHA)**

Téléphone : **780-439-6473**

Site Web : [www.ascha.com](http://www.ascha.com)

### **Calgary**

Kerby Centre

Téléphone : **403-265-0661**

Site Web : [www.kerbycentre.com](http://www.kerbycentre.com)

## Edmonton

Seniors Association of Greater Edmonton (SAGE)

Téléphone : **780-423-5510**

Site Web : **www.mysage.ca**

## Services en établissement ou en centre de soins de longue durée

En Alberta, les établissements de soins de longue durée (maisons de soins infirmiers et hôpitaux de soins prolongés) fournissent le logement et les repas ainsi qu'une large gamme de services de soins, y compris des soins infirmiers et médicaux spécialisés fournis par l'entremise d'ententes contractuelles avec Alberta Health Services. Ces établissements, dont la taille varie, sont répartis dans toute la province.

Le gouvernement provincial assume tous les frais liés aux soins de santé requis en fonction des besoins des patients qui :

- sont admissibles au régime d'assurance-maladie de l'Alberta.
- ont vécu en Alberta pendant au moins trois années consécutives auparavant ou
- ont vécu en Alberta pendant l'année précédant l'envoi de leur demande.
- sont résidents canadiens depuis au moins dix ans.

Les résidents des maisons de soins infirmiers et des hôpitaux de soins prolongés n'ont pas à payer pour les médicaments sur ordonnance prescrits par leur médecin traitant. Les services d'ambulance leur sont également fournis gratuitement à destination et au retour de l'hôpital où ils doivent se rendre pour recevoir des soins ou des traitements.

Les résidents des établissements de soins de longue durée doivent assumer les frais de logement suivants :

- 45,85 \$/jour en chambre régulière
- 48,40 \$/jour en chambre à deux lits
- 55,90 \$/jour en chambre individuelle

Les aînés à faible revenu pourraient être admissibles à une aide financière par l'entremise du programme de prestations aux personnes âgées de l'Alberta. Pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet, composez le **1-877-644-9992**.

La sélection des résidents pour les établissements de soins de longue durée se fait en fonction du besoin, qui est évalué par un(e) infirmier(ère) autorisé(e) d'Alberta Health Services. Si vous demandez des services particuliers, le personnel d'évaluation pourrait déterminer que l'établissement de soins de longue durée est l'option la plus appropriée pour vous. Si vous choisissez ce type d'établissement, le personnel de votre région travaillera en collaboration avec

le service de logement pour trouver l'établissement qui convient le mieux.

Alberta Health Services pourrait être en mesure d'offrir d'autres types de soins qui combinent services de santé et de logement. Parmi ces autres types de soins, on trouve le milieu de vie adapté, le milieu familial pour adultes, la résidence de groupe, les centres spécialisés pour les personnes atteintes d'Alzheimer ou de troubles connexes, le milieu de transition et divers autres types de soins de jour pour les aînés.

Les personnes qui reçoivent une aide financière par l'entremise d'Alberta Health Services afin de pouvoir profiter d'un des types de soins susmentionnés devront se faire évaluer de la même façon que se font évaluer les résidents des établissements de soins de longue durée.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les établissements de soins de longue durée, communiquez avec Alberta Health Services.

## **ALBERTA HEALTH SERVICES**

---

Alberta Health Services offre une large gamme de programmes et de services communautaires. Pour obtenir de plus amples renseignements sur ces programmes et ces services, y compris l'endroit où on les offre, veuillez communiquer avec Alberta Health Services.

### **RÉGION DU SUD**

960, 19<sup>e</sup> rue Sud  
Lethbridge, Alberta T1J 1W5  
**403-388-6009**

Ou

666, 5<sup>e</sup> rue S.-O.  
Medicine Hat, AB T1A 4H6  
**403-529-8000**

### **RÉGION DE CALGARY**

10101, rue Southport S.-O.  
Calgary, Alberta T2W 3N2  
**403-943-1111**

### **RÉGION CENTRALE**

4920, 51<sup>e</sup> rue, bureau 602

Red Deer, AB T4N 6K8

**403-341-8622**

## **RÉGION D'EDMONTON**

1J2 Walter Mackenzie Centre

8440, 112<sup>e</sup> rue

Edmonton, Alberta T4V 1Y8

**780-407-1000**

## **RÉGION DU NORD**

10003, 100<sup>e</sup> rue

Westlock, Alberta T7P 2E8

**780-349-8705**

## **Health Link Alberta**

Health Link Alberta est un service téléphonique d'information et de conseils sur la santé qui est accessible tous les jours, et ce jour et nuit. Vous pouvez joindre Health Link peu importe où vous vous trouvez en Alberta, en composant le **1-866-408-LINK (5465)**.

## **Programmes de soins de jour et hôpitaux de jour**

Les programmes de soins de jour sont des programmes de groupes auxquels les patients peuvent participer chaque jour. Ils visent à fournir une alternative pour éviter que soient admises dans des hôpitaux de soins actifs ou dans des établissements de soins de longue durée les personnes âgées qui sont en perte d'autonomie ou ayant un handicap et qui ont besoin de suivi médical, de services de réadaptation et d'activités sociales ou récréatives. Ces programmes sont offerts dans différents milieux.

Pour savoir s'il existe des programmes de soins de jour ou des hôpitaux de jour dans votre collectivité, veuillez communiquer avec Alberta Health Services. Pour obtenir les coordonnées, consultez la page 39.

## **Programmes d'évaluation gériatrique et de réadaptation**

Des programmes spécialisés d'évaluation gériatrique et de réadaptation sont offerts dans plusieurs collectivités. Pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet, communiquez avec Alberta Health Services. Pour obtenir les coordonnées, consultez la page 39.

## **Services en santé mentale**

Des services de santé mentale sont offerts gratuitement pour tous les groupes d'âge, et ce,

partout en Alberta. Parmi les services de santé mentale offerts, on trouve les services d'information et de sensibilisation, d'évaluation, de consultation, de traitement et de suivi.

Pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet, communiquez avec Alberta Health Services ou avec la Alberta Mental Health Help Line (ligne d'aide du Conseil de santé mentale de l'Alberta) au **1-877-303-2642**.

## Services de santé publique

Des services de santé publique sont offerts à tous les Albertains par l'entremise d'Alberta Health Services. Parmi ces services, on trouve :

- vaccination contre des maladies telles que la grippe
- sensibilisation et consultation en matière de santé
- éducation en matière de nutrition
- éducation en matière d'hygiène dentaire
- éducation et consultation en matière de santé sexuelle
- services d'orthophonie

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les services de santé publique offerts dans votre région, veuillez communiquer avec Alberta Health Services.

## RÉGIMES D'ASSURANCE-MALADIE PRIVÉS

---

Les régimes d'assurance-maladie privés offrent des régimes de prestations de maladie qui suppléent aux prestations offertes aux aînés par le gouvernement de l'Alberta. Ces régimes d'assurance offrent toute une gamme de prestations. Pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet, veuillez communiquer avec l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc., en composant le numéro sans frais **1-800-268-8099** ou en visitant le site Web suivant : **[www.clhia.ca](http://www.clhia.ca)**.

## ALBERTA MONITORING FOR HEALTH PROGRAM (PROGRAMME DE SURVEILLANCE DE L'ÉTAT DE LA SANTÉ DE LA POPULATION DE L'ALBERTA)

---

Le programme de surveillance de l'état de santé de la population de l'Alberta aide les Albertains qui ont le diabète en assumant une partie des frais liés à leurs fournitures de gestion du diabète. Ce programme est géré par l'Association canadienne du diabète, et financé par Alberta Health and Wellness (Santé et Mieux-être de l'Alberta).

Pour être admissible à ce programme, vous devez :

- avoir le diabète sucré.
- résider en Alberta à plein temps.
- être inscrit au régime d'assurance-maladie de l'Alberta.
- vous faire prescrire des fournitures ou des médicaments par un médecin.
- gérer votre diabète en surveillant votre alimentation, en prenant des médicaments oraux ou en utilisant l'insulinothérapie.
- avoir reçu une formation sur l'autosurveillance de la glycémie.
- acquérir vos fournitures de gestion du diabète autrement que par l'entremise d'autres programmes tels que le programme Assured Income for the Severely Handicapped (AISH) (programme de revenu garanti pour les personnes ayant des handicaps graves), Alberta Works (Alberta au travail) ou la Alberta Child Health Benefit (Prestation pour la santé des enfants de l'Alberta).
- n'avoir aucune assurance pour les fournitures de gestion du diabète, qui comprennent les bandes réactives pour glycémie, le matériel d'injection, les lancettes et les pompes

(vous pouvez toutefois avoir une assurance pour l'insuline ou les médicaments oraux; cela n'influencera pas votre admissibilité).

De plus, ne sont admissibles que les personnes qui ont les niveaux de revenu suivants :

- personne célibataire dont le revenu imposable annuel est inférieur à 23 598 \$
- personne mariée ou en union de fait dont le revenu imposable annuel combiné est inférieur à 37 021 \$
- personne célibataire, mariée ou en union de fait (avec enfants à charge) dont le revenu imposable annuel combiné est inférieur à 44 974 \$

Pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet, communiquez avec :

**Alberta Monitoring for Health Program (Programme de surveillance de l'état de santé de la population de l'Alberta)**

Bureau 1020, Édifice de la Banque Royale

10117, avenue Jasper N.-O.

Edmonton, AB T5J 1W8

Téléphone : **780-423-2634**

Sans frais : **1-800-267-7532**

Télécopieur : 780-409-2634

### SOURCES DE FINANCEMENT DISPONIBLES

---

#### Activités de financement

Pour recueillir des fonds, les organismes caritatifs admissibles peuvent organiser diverses activités, y compris des jeux de bingo ou des casinos ainsi que des tirages au sort. Pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet :

Téléphone : **1-800-272-8876**

Site Web : **[www.aglc.gov.ab.ca](http://www.aglc.gov.ab.ca)**

#### Subventions

Le gouvernement offre diverses subventions pour aider les organismes pour personnes âgées à défrayer les dépenses liées à l'exploitation, aux programmes récréatifs et aux activités de préservation du patrimoine.

#### Subventions municipales

Renseignez-vous auprès de votre municipalité pour savoir quels programmes de financement sont offerts dans votre collectivité. Parmi les sources de financement qui sont parfois disponibles, on trouve :

- Family and Community Support Services (Services de soutien à la famille et à la collectivité) (consultez votre annuaire téléphonique);
- Municipal Sustainability Initiative-Conditional Operating Funding  
Edmonton : **780-427-2225**  
Site Web : **[www.municipalaffairs.alberta.ca](http://www.municipalaffairs.alberta.ca)**

#### Subventions provinciales

Chaque année, le Alberta Lottery Fund offre des subventions à des milliers d'organismes bénévoles et communautaires qui soutiennent et favorisent l'autonomie des Albertains et de leurs collectivités. Le Alberta Lottery Fund offre les programmes de financement suivants :

- Community Initiatives Program (CIP)
- Community Facility Enhancement Program (CFEP)
- Historical Resources Foundation

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le Alberta Lottery Fund :

Sans frais : **1-800-642-3855**

Site Web : [www.albertalotteryfund.ca](http://www.albertalotteryfund.ca)

### **Autres subventions provinciales**

D'autres subventions sont disponibles par l'entremise des organismes et programmes suivants :

Community Spirit Donation Grant Program

Edmonton : **780-644-8604**

Site Web : [www.culture.alberta.ca/communityspirit](http://www.culture.alberta.ca/communityspirit)

Other Initiatives Program

Sans frais : **1-800-642-3855**

Site Web : [www.culture.alberta.ca/grantprograms](http://www.culture.alberta.ca/grantprograms)

Alberta Sport, Recreation, Parks and Wildlife Foundation

Edmonton : **780-415-1167**

Site Web : [www.asrpwf.ca](http://www.asrpwf.ca)

Alberta Foundation for the Arts

Edmonton : **780-427-9967**

Site Web : [www.affta.ab.ca](http://www.affta.ab.ca)

Ailleurs dans la province, communiquez avec le **Centre d'appels du gouvernement de l'Alberta** (au **310-0000**) pour que l'on vous réachemine sans frais à ce numéro.

### **Subventions fédérales**

#### **Programme Nouveaux Horizons pour les aînés**

Le programme Nouveaux Horizons pour les aînés est une initiative de Ressources humaines et Développement des compétences Canada qui vise à encourager les aînés à contribuer à leur collectivité grâce à la participation sociale et à un mode de vie actif. Pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet, veuillez communiquer avec :

Anglais : **1-800-277-9914**

Français : **1-800-277-9915**

ATS : **1-800-255-4786**

Site Web : [www.hrsdc.gc.ca](http://www.hrsdc.gc.ca)

Pour poser des questions au sujet du programme Nouveaux Horizons pour les aînés, appuyez sur le 0 pour parler à un agent.

## **ALBERTA ALCOHOL AND DRUG ABUSE COMMISSION (AADAC) (COMMISSION SUR L'ABUS D'ALCOOL ET DE DROGUES DE L'ALBERTA)**

---

Alberta Health Services offre des services en matière de dépendance au jeu et de toxicomanie. Pour obtenir les coordonnées, consultez la page 39.

## **SERVICES DE CONSULTATION EN MATIÈRE DE DETTE À LA CONSOMMATION – MONEY MENTORS**

---

Money Mentors, organisme sans but lucratif, vise à éduquer les Albertains sur la façon d'établir un budget, de régler ses dettes, d'utiliser le crédit prudemment et de profiter au maximum de son argent. Money Mentors offre également toute une gamme de services objectifs de consultation sur les dettes et propose des solutions. Pour obtenir de plus amples renseignements et pour consulter la liste des ateliers qui seront présentés bientôt dans votre collectivité, veuillez communiquer avec Money Mentors :

Edmonton : **780-423-5265**

Calgary : **403-265-2240**

Sans frais : **1-888-294-0076**

Courriel : [info@moneymentors.ca](mailto:info@moneymentors.ca)

Site Web : [www.moneymentors.ca](http://www.moneymentors.ca)

## **FAMILY AND COMMUNITY SUPPORT SERVICES (FCSS) (SERVICES DE SOUTIEN À LA FAMILLE ET À LA COLLECTIVITÉ)**

---

FCSS aide les collectivités à concevoir et à dispenser des programmes sociaux qui favorisent et qui améliorent le bien-être des personnes, des familles et des collectivités. Ces programmes à l'échelle de la province, de la municipalité ou de l'établissement métis sont offerts presque partout en Alberta et fournissent des renseignements, du financement et de l'aide concernant l'élaboration de programmes sociaux et communautaires de prévention, y compris de services qui s'adressent aux aînés.

Dans certaines collectivités, FCSS offre aux aînés des services de soutien à domicile, des services d'information et de référence ainsi que des programmes de sensibilisation. Pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet, veuillez communiquer avec FCSS ou consulter votre annuaire téléphonique pour connaître les coordonnées de leurs bureaux.

## LEGAL AID SOCIETY (SOCIÉTÉ D'AIDE JURIDIQUE)

---

Les personnes qui cherchent à être représentées par un avocat ou qui veulent obtenir des renseignements sur l'aide juridique peuvent communiquer avec la Legal Aid Society, en consultant le site Web [www.legalaid.ab.ca](http://www.legalaid.ab.ca) ou en composant l'un des numéros suivants :

Calgary	<b>403-297-2260</b>
Edmonton	<b>780-427-7575</b>
Fort McMurray	<b>780-747-2300</b>
Grande Prairie	<b>780-538-5470</b>
Lethbridge	<b>403-381-5194</b>
Medicine Hat	<b>403-488-7032</b>
Peace River	<b>780-624-5761</b>
Red Deer	<b>403-340-5119</b>
St. Paul	<b>780-646-9125</b>
Wetaskiwin	<b>780-352-3845</b>
Whitecourt	<b>780-778-5365</b>

## MEALS ON WHEELS (SERVICE DE REPAS À DOMICILE)

---

Meals on Wheels, organisme sans but lucratif, offre aux aînés, aux personnes confinées à la maison et aux personnes qui souffrent d'une incapacité mentale ou physique des repas peu coûteux livrés à domicile. Ce service est offert dans de nombreuses régions de l'Alberta. Pour obtenir de plus amples renseignements sur Meals on Wheels, consultez votre annuaire téléphonique ou communiquez avec Alberta Health Link en composant le **1-866-408-LINK (5465)**.

## SERVICES DE MÉDIATION

---

Les services de médiation aident à résoudre des conflits entre voisins, associations communautaires ou organismes sans but lucratif. Des médiateurs bénévoles rencontrent les personnes ou les groupes visés afin de discuter du problème ou du conflit, qui peut par exemple être lié aux animaux domestiques, aux aires de stationnement, aux clôtures, au bruit ou aux arbres ou encore impliquer des bénévoles, des groupes sans but lucratif ou des clubs.

Pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet, veuillez communiquer avec :

## **Mediation and Restorative Justice Centre**

Edmonton : **780-423-0896**

Site Web : **www.mrjc.ca**

## **Community Mediation Calgary Society**

Calgary : **403-269-2707**

Site Web : **www.mediation.ab.ca**

## **OMBUDSMAN DE L'ALBERTA**

---

L'ombudsman de l'Alberta est chargé de déterminer l'équité administrative. Son bureau répond aux plaintes à l'égard d'un traitement injuste reçu de la part des ministères ou des organismes du gouvernement de l'Alberta, d'organismes professionnels ou de régies de la santé (processus de résolution).

L'ombudsman :

- est indépendant du gouvernement
- est neutre
- tente principalement de déterminer l'équité
- est accessible et réceptif
- fournit des services gratuits
- ne fournit pas de services de représentation

Vous pouvez obtenir un formulaire pour porter plainte en visitant le site Web **www.ombudsman.ab.ca**, ou en composant l'un des numéros suivants :

Edmonton : **780-427-2756**

Calgary : **403-297-6185**

Ailleurs dans la province, communiquez avec le **Centre d'appels du gouvernement de l'Alberta** (au **310-0000**) pour que l'on vous réachemine sans frais à ce numéro.

## **BUREAU DU TUTEUR PUBLIC**

---

Le Bureau du Tuteur public relève de Alberta Seniors. Il offre de l'aide et des services concernant la tutelle d'adultes représentés et les directives personnelles.

## TUTELLE D'ADULTES REPRÉSENTÉS

La tutelle est une procédure judiciaire qui vise à donner à une personne (le tuteur) l'autorisation et la responsabilité légales de prendre des décisions au nom d'un adulte à charge pour toute affaire personnelle qui n'est pas d'ordre financier. Les adultes représentés sont des personnes de 18 ans ou plus ayant un tuteur nommé d'office ou un fiduciaire.

Le Bureau du Tuteur public aide directement les Albertains en :

- fournissant des renseignements sur la façon de présenter une demande d'ordonnance de tutelle.
- finançant 11 organismes communautaires qui aident le public à présenter une demande d'ordonnance de tutelle.
- fournissant des trousseaux d'autoassistance aux personnes qui souhaitent présenter une demande d'ordonnance de tutelle sans l'aide d'un avocat.

L'ordonnance de tutelle occasionne certains frais. Les demandeurs sont parfois admissibles à une subvention du Bureau du Tuteur public pour les aider à assumer les frais juridiques, si ceux-ci portent un préjudice à l'adulte représenté ou au demandeur.

## DIRECTIVES PERSONNELLES

Une directive personnelle vous permet de choisir une autre personne (un mandataire) qui agira et prendra des décisions en votre nom pour toute affaire personnelle comme l'endroit où vous demeurerez et avec qui, les soins de santé qui vous seront donnés et les affaires juridiques. Toute personne de 18 ans ou plus peut rédiger une directive personnelle, avec ou sans l'aide d'un avocat. La directive personnelle n'a de valeur juridique que lorsqu'elle est datée et signée en présence d'un témoin.

Il existe un registre en ligne protégé qui permet aux personnes d'enregistrer volontairement et gratuitement leur directive personnelle. Ce registre est disponible afin de permettre aux professionnels de la santé de savoir si une personne dispose d'une directive personnelle et comment communiquer avec leur agent, au besoin. Un formulaire de directives personnelles est également disponible sur le site Web.

Pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet, consultez le site Web [www.seniors.alberta.ca](http://www.seniors.alberta.ca) (en anglais seulement) ou communiquez avec le Bureau du Tuteur public :

## NORD DE L'ALBERTA

### Bureau de Grande Prairie

1501, Édifice provincial

10320, 99<sup>e</sup> rue  
Grande Prairie, AB T8V 6J4  
Téléphone : **780-833-4319**

**St. Bureau de St. Paul**

1<sup>er</sup> étage, Édifice provincial  
5025, 49<sup>e</sup> avenue, bureau 110  
St. Paul, AB T0A 3A4  
Téléphone : **780-645-6278**

**EDMONTON**

**Bureau provincial**

4<sup>e</sup> étage, Standard Life Building  
10405, avenue Jasper N.-O.  
Edmonton, AB T5J 4R7  
Téléphone : **780-422-1868**  
Sans frais : **1-877-427-4525**

**Bureau d'Edmonton**

4<sup>e</sup> étage, Édifice de la 108<sup>e</sup> rue  
9942, 108<sup>e</sup> rue N.-O.  
Edmonton, AB T5K 2J5  
Téléphone : **780-427-0017**

**CENTRE DE L'ALBERTA**

**Bureau de Red Deer**

Salle 203, Édifice provincial  
4920, 51<sup>e</sup> rue  
Red Deer, AB T4N 6K8  
Téléphone : **403-340-5165**

**CALGARY**

9<sup>e</sup> Étage, Century Park Place  
855, 8<sup>e</sup> avenue S.-O.  
Calgary, AB T2P 3P1  
Téléphone : **403-297-3364**

**SUD DE L'ALBERTA**

**Bureau de Lethbridge**

500 Professional Building  
740, 4<sup>e</sup> avenue S.  
Lethbridge, AB T1J 0N9  
Téléphone : **403-381-5648**

### **Bureau de Medicine Hat**

Salle 306, Édifice provincial  
346, 3<sup>e</sup> rue S.-E.  
Medicine Hat, AB T1A 0G7  
Téléphone : **403-528-5245**

Ailleurs dans la province, communiquez avec le **Centre d'appels du gouvernement de l'Alberta** (au **310-0000**) pour que l'on vous réachemine sans frais à ce numéro.

## **BUREAU DU CURATEUR PUBLIC**

---

Le Bureau du Curateur public est le dernier recours pour les adultes représentés (personnes qui sont incapables de gérer leurs affaires d'ordre financier en raison d'une incapacité mentale). Le Bureau du Curateur public agit également comme tuteur en protégeant les biens et les intérêts financiers des personnes manquantes et des enfants de moins de 18 ans. Dans certains cas, ce bureau s'occupe également du règlement de la succession des défunts. Pour obtenir de plus amples renseignements sur le Bureau du Curateur public :

### **EDMONTON**

400 Sud, Brownlee Building  
10365, 97<sup>e</sup> rue N.-O.  
Edmonton, AB T5J 3Z8  
Téléphone : **780-427-2745**

### **CALGARY**

2100 Telus Tower  
411, 1<sup>e</sup> rue S.-E.  
Calgary, AB T2G 4Y5  
Téléphone : **403-297-6541**

Ailleurs dans la province, communiquez avec le **Centre d'appels du gouvernement de l'Alberta** (au **310-0000**) pour que l'on vous réachemine sans frais à ce numéro.

Site Web : <http://justice.alberta.ca>

## ORGANISMES DU DOMAINE DE LA SANTÉ

---

### **ALZHEIMER SOCIETY OF ALBERTA AND NWT**

Edmonton : **780-488-2266**

Télécopieur : 780-488-3055

Sans frais : **1-866-950-5465**

Site Web : **www.alzheimer.ab.ca**

### **SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER**

Alberta/NWT Division

Calgary : **403-205-3966**

Télécopieur : 403-205-3979

Sans frais : **1-800-661-2262**

Site Web : **www.cancer.ca**

### **ASSOCIATION CANADIENNE DU DIABÈTE**

Northern Alberta & NWT

Edmonton : **780-423-1232**

Télécopieur : 780-423-3322

Sans frais : **1-800-563-0032**

Site Web : **www.diabetes.ca**

### **INSTITUT NATIONAL CANADIEN POUR LES AVEUGLES (INCA)**

Edmonton : **780-488-4871**

ATS : **780-482-2791**

Télécopieur : 780-482-0017

Sans frais : **1-800-563-2642**

Site Web : **www.cnib.ca**

Les bureaux de l'INCA en Alberta sont situés à Edmonton, Calgary, Grande Prairie, Lethbridge, Medicine Hat et Red Deer.

### **FONDATION DES MALADIES DU CŒUR – ALBERTA, T. N.-O. ET NUNAVUT**

Calgary : **403-264-5549**

Télécopieur : 403-237-0803

Sans frais : **1-888-473-4636**

Site Web : **www.fmcoeur.com**

**PARKINSON'S SOCIETY OF ALBERTA**

Salle 3Y18, Edmonton General

Edmonton : 780-342-8993

Télécopieur : 780-482-8969

Sans frais : **1-800-561-1911**

Site Web : **[www.parkinsonalberta.ca](http://www.parkinsonalberta.ca)**

### FREEDOM OF INFORMATION AND PROTECTION OF PRIVACY (ACCÈS À L'INFORMATION ET PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE)

---

Les renseignements personnels que vous fournissez au gouvernement de l'Alberta ou à tout autre organisme public sont protégés en vertu de la *Freedom of Information and Protection of Privacy Act* (loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée).

Vous avez le droit de consulter ou d'obtenir un exemplaire de tous les renseignements accumulés à votre sujet par les organismes publics. Si vous souhaitez demander un exemplaire de vos renseignements personnels, vous devez remplir un formulaire de demande de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels disponible à l'adresse **www.service.alberta.ca.cfm** et le soumettre à l'organisme public qui est en possession de vos renseignements personnels.

Pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet, vous pouvez communiquer avec le coordonnateur de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels de cet organisme public. Communiquez avec le centre d'appels du gouvernement de l'Alberta (au **780-310-0000**) pour obtenir de l'aide.

La *Health Information Act* (loi sur les renseignements médicaux personnels) protège les renseignements médicaux que possèdent les gardiens et la *Personal Information Protection Act* (loi sur la protection des renseignements personnels) protège les renseignements que possèdent les organismes du secteur privé. Vous pouvez obtenir de plus amples renseignements sur le site Web du commissaire à l'information et à la protection de la vie privée à l'adresse **www.oipc.ab.ca**

### MAUVAIS TRAITEMENT À L'ÉGARD DES AÎNÉS

---

L'expression « mauvais traitements à l'égard des aînés » décrit tout acte ou omission qui peut faire souffrir une personne âgée. Les mauvais traitements se divisent en six catégories : violence physique, négligence, violence psychologique, exploitation financière, abus sexuel et usage préjudiciable de médicaments. Ils peuvent comprendre l'infliction des blessures physiques, la mise en contention, l'exploitation, les menaces, le ridicule, l'humiliation, l'isolation forcée ou le changement forcé des conditions de logement. Les mauvais traitements peuvent également comprendre la négligence; c'est-à-dire le refus de ne pas satisfaire aux besoins d'un

aîné, que ce soit intentionnel ou non intentionnel.

Voici une liste de ressources avec lesquelles vous pouvez communiquer si vous êtes un aîné abusé ou si vous connaissez un aîné que vous croyez être abusé.

**REMARQUE** : Si vous soupçonnez des activités criminelles ou que quelqu'un pose un danger immédiat, communiquez avec la police locale ou avec la GRC.

### **Alberta Family Violence Info Line**

Sans frais jour et nuit **310-1818**

Service offert en plus de 170 langues

### **Calgary Kerby Elder Abuse Line**

Téléphone : **403-705-3250** (jour et nuit)

### **Edmonton Seniors Abuse Help Line**

Téléphone : **780-454-8888** (jour et nuit)

### **Lethbridge Senior Citizens Organization**

Téléphone : **403-320-2222** (poste 25)

### **Medicine Hat Community Response to Abuse and Neglect of Elders (CRANE)**

Téléphone : **403-529-4798** (jour et nuit)

### **Red Deer Helping Elder Abuse Reduction (H.E.A.R.)**

Ligne d'information jour et nuit pour les aînés abusés

Téléphone : **403-346-6076** (à Red Deer)

Sans frais **1-877-454-4580** (demandez de parler à un mandataire)

### **Safeguards for Vulnerable Adults Information and Reporting Line**

Téléphone : **1-888-357-9339**

Signalez tout cas d'abus d'un adulte qui reçoit des soins ou des services de soutien financés par le gouvernement (loi sur la protection des personnes qui reçoivent des soins); toute plainte de non-conformité aux normes de logement pour les établissements de services en milieu de vie adapté et de soins de longue durée; ou les gestes d'un tuteur ou d'un fiduciaire.

### **Health Link Alberta**

Téléphone : **1-866-408-5465** (jour et nuit)

Offre des conseils au téléphone et de l'information sur des sujets en matière de santé

## **Alberta Elder Abuse Awareness Network (AEAAN)**

L'Alberta Elder Abuse Awareness Network est un réseau provincial de professionnels qui se consacrent à la sensibilisation et à l'intervention communautaire relativement aux mauvais traitements à l'égard des aînés. Le site Web du réseau est une ressource éducative et de sensibilisation destinée aux professionnels offrant un accès plus facile aux ressources, connaissances et outils à utiliser dans des programmes et des pratiques.

Vous pouvez obtenir de plus amples renseignements sur l'Alberta Elder Abuse Awareness Network à l'adresse suivante : [www.albertaelderabuse.ca](http://www.albertaelderabuse.ca)

## **Journée mondiale de sensibilisation aux mauvais traitements infligés aux personnes âgées**

La Journée mondiale de sensibilisation aux mauvais traitements infligés aux personnes âgées est reconnue annuellement le 15 juin, lorsque les organismes de partout dans le monde, y compris les gouvernements, les agences communautaires, les établissements d'éducation et les professionnels dans le domaine du vieillissement présentent des activités afin de sensibiliser les personnes au sujet de la violence et de la négligence à l'égard des aînés. De plus amples renseignements à ce sujet sont disponibles sur le site Web à l'adresse suivante :

[www.seniors.alberta.ca](http://www.seniors.alberta.ca)

## **PROTECTION DES PERSONNES QUI REÇOIVENT DES SOINS**

---

Alberta Seniors est responsable du bureau de la Protection des personnes qui reçoivent des soins, qui se penche sur les cas de mauvais traitements et gère la *Protection for Persons in Care Act* (Loi sur la protection des personnes qui reçoivent des soins). Cette loi favorise la sécurité et le bien-être des Albertains adultes qui reçoivent des soins ou des services de soutien de fournisseurs de services publics. La loi exige que tous les fournisseurs de services protègent leurs clients contre les mauvais traitements et assurent un niveau de sécurité raisonnable. La loi exige que tous les cas de mauvais traitements soient signalés. Un responsable des plaintes évalue toutes les allégations signalées en vertu de la loi sur la protection des personnes qui reçoivent des soins.

Le bureau de la Protection des personnes qui reçoivent des soins intervient dans les situations de mauvais traitements à l'égard des adultes qui reçoivent des soins ou des services de soutien de fournisseurs de services publics. Parmi ces fournisseurs de services notons : les hôpitaux, les foyers pour les aînés, les maisons de soins infirmiers, les établissements psychiatriques, les refuges et autres milieux de soutien.

Pour signaler un cas de mauvais traitement, communiquez avec la ligne d'information et de signalisation au **1-888-357-9339**, de 8 h 15 à 16 h 30, du lundi au vendredi.

Pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet, composez le numéro indiqué ci-dessus ou consultez le site Web **www.seniors.alberta.ca**

## **ALBERTA HEALTH FACILITIES REVIEW COMMITTEE (COMITÉ D'EXAMEN DES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ DE L'ALBERTA)**

---

Ce comité vise à améliorer la qualité de vie des patients et des résidents des établissements de santé de l'Alberta ainsi que la qualité des soins qu'ils y reçoivent. L'un des principaux rôles du comité est d'examiner et d'inspecter régulièrement les établissements de santé, et d'observer la façon dont ils sont exploités. Les évaluations des membres du comité ne sont pas annoncées à l'avance, ce qui leur permet d'observer l'établissement dans son contexte opérationnel régulier.

Le comité a également pour rôle principal d'effectuer des enquêtes quant aux plaintes qu'il reçoit au sujet des soins, des traitements et du logement fournis aux patients ou aux résidents des hôpitaux et des maisons de soins infirmiers et des centres de cancer. Pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet, veuillez communiquer avec :

### **Alberta Health Facilities Review Committee (Comité d'examen des établissements de santé de l'Alberta)**

Edmonton : **780-427-4924**

Ailleurs dans la province, communiquez avec le **Centre d'appels du gouvernement de l'Alberta** (au **310-0000**) pour que l'on vous réachemine sans frais à ce numéro.

Site Web : **www.health.alberta.ca/about/hfrc.html**

## **NORMES EN MATIÈRE DE SERVICES DE SANTÉ CONTINUS**

---

Les normes en matière de services de santé continus s'appliquent à tous les services de soins continus publics peu importe s'ils sont offerts directement par Alberta Health Services ou en vertu d'un contrat avec Alberta Health Services.

Alberta Health and Wellness (Santé et Mieux-être de l'Alberta) est responsable de s'assurer que les normes de services de santé sont satisfaites. Ces normes s'appliquent dans les endroits où les soins de santé publics sont offerts, notamment par l'intermédiaire des soins à domicile et des établissements de soins à longue durée.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les normes de services de santé et sur la

façon dont elles sont mises en vigueur, communiquez avec :

**Alberta Health and Wellness (Santé et Mieux-être de l'Alberta)**

22<sup>e</sup> étage, 10025, avenue Jasper

Edmonton, AB T5J 2N3

À Edmonton : **780-427-7164**

Ailleurs dans la province, communiquez avec le **Centre d'appels du gouvernement de l'Alberta** (au **310-0000**) pour que l'on vous réachemine sans frais à ce numéro.

Site Web : **www.health.alberta.ca**

Courriel : [ahinform@health.gov.ab.ca](mailto:ahinform@health.gov.ab.ca)

Si vous avez des préoccupations au sujet de la qualité des services de santé fournis par l'entremise de soins à domicile ou d'établissements de soins de longue durée subventionnés par l'État, veuillez d'abord en faire part au fournisseur de soins, puis à Alberta Health Services. Consultez la page 39 pour les coordonnées.

## **NORMES EN MATIÈRE DE LOGEMENT EN MILIEU DE VIE ADAPTÉ ET EN ÉTABLISSEMENTS DE SOINS DE LONGUE DURÉE**

---

Alberta Seniors est chargé de veiller à ce que les normes relatives au logement soient respectées par les établissements de services en milieu de vie adapté et de soins de longue durée. Ces normes portent notamment sur les repas, l'entretien ménager et l'entretien de l'établissement et elles contribuent à assurer la qualité des logements et les services connexes fournis aux résidents de l'Alberta. Pour ce faire, on accorde des permis aux milieux de vie adaptés et on surveille les établissements de soins de longue durée pour veiller à ce qu'ils respectent les normes.

### **Rapports publics sur les milieux de vie adaptés et les établissements de soins de longue durée**

Alberta Seniors dispose d'un site de présentation de rapports publics que les Albertains peuvent consulter afin de voir comment les milieux de vie adaptés et les établissements de soins de longue durée se conforment aux normes de logement. Les normes en matière de logement sont conçues pour favoriser un environnement sécuritaire et confortable pour les résidents qui vivent en milieux de vie adaptés et dans des établissements de soins de longue durée.

Le site de présentation de rapports public permet d'accéder facilement à des renseignements à jour au sujet de chaque milieu de vie adapté et de chaque établissement de soins de longue durée, notamment :

- l'emplacement et les coordonnées
- la conformité aux normes en matière de logement
- l'état du permis de milieu de vie adapté – les établissements qui disposent d'un permis complet sont conformes à toutes les normes en matière de logement. Les établissements dont le permis est conditionnel disposent d'un plan d'action en place pour satisfaire à toutes les normes en matière de logement avant une date précise
- les plaintes constatées qui sont affichées pendant trois mois après avoir été résolues

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le site de rapports publics ou les normes de logement et l'accord de permis pour les services en milieu de vie adapté :

### **Accommodation Standards and Licensing Unit (Unité de normes sur le logement et d'accord de permis)**

4<sup>e</sup> étage, Standard Life Centre

10405, avenue Jasper

Edmonton AB T5J 4R7

Edmonton : **780-644-8428**

Courriel : [ASAL@gov.ab.ca](mailto:ASAL@gov.ab.ca)

Site Web : [www.seniors.alberta.ca](http://www.seniors.alberta.ca)

Site des rapports publics : [www.asalreporting.gov.ab.ca/astral](http://www.asalreporting.gov.ab.ca/astral)

Ailleurs dans la province, communiquez avec le **Centre d'appels du gouvernement de l'Alberta** (au **310-0000**) pour que l'on vous réachemine sans frais à ce numéro.

Si vous avez des préoccupations au sujet de la qualité des logements d'un établissement de services en milieu de vie adapté ou de soins de longue durée, veuillez d'abord en faire part au fournisseur de soins. Si vous n'êtes pas satisfaits de la réponse, vous pouvez communiquer avec la ligne téléphonique pour la formulation de plaintes sur le logement en composant le **1-888-357-9339** (numéro sans frais).

Si vous avez des questions ou des préoccupations parce que vous croyez qu'on n'a pas répondu à votre plainte de façon équitable, vous pouvez communiquer avec l'ombudsman de l'Alberta (voir la page 47).

### **ALBERTA HUMAN RIGHTS COMMISSION (COMMISSION DES DROITS DE LA PERSONNE DE L'ALBERTA)**

---

La Alberta Human Rights Commission (Commission des droits de la personne de l'Alberta) gère la *Alberta Human Rights Act* (loi sur les droits de la personne de l'Alberta) qui vise à protéger les

Albertains contre toute forme de discrimination. La Commission offre de l'information confidentielle gratuite, un service de résolution des plaintes et des services d'éducation reliés aux droits et aux responsabilités en vertu de la loi des droits de la personne de l'Alberta. Pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet, veuillez communiquer avec :

### **Alberta Human Rights Commission (Commission des droits de la personne de l'Alberta)**

Ligne de demande de renseignements  
confidentielle (Edmonton) : **780-427-7661**

Ligne de demande de renseignements  
confidentielle (Calgary) : **403-297-6571**

Ailleurs dans la province, communiquez avec le **Centre d'appels du gouvernement de l'Alberta** (au **310-0000**) pour que l'on vous réachemine sans frais à ce numéro.

Courriel : [humanrights@gov.ab.ca](mailto:humanrights@gov.ab.ca)

Site Web : [www.albertahumanrights.ab.ca](http://www.albertahumanrights.ab.ca)

### **Service ATS**

Edmonton : **780-427-1597**

Calgary : **403-297-5639**

Sans frais : **1-800-232-7215**

## **FRAUDES ET ESCROQUERIES**

---

Chaque jour, des aînés risquent d'être exploités par des criminels. Bien que de nombreuses entreprises légitimes vendent leurs produits et services par téléphone (télémarketing), par porte à porte, par Internet, par la poste ou par l'entremise d'annonces dans les quotidiens et les magazines, certaines personnes malhonnêtes peuvent également se servir de ces moyens pour tenter de voler votre argent.

Apprenez à faire la différence entre les offres légitimes et honnêtes et celles provenant d'individus qui pourraient vouloir vous frauder. N'oubliez pas que les entreprises légitimes ne sont pas dérangées par les clients qui posent des questions sur liens d'affaires antérieurs ou par le fait que les clients veuillent attendre avant de faire appel à leurs services. Si la personne semble hésiter à vous donner des renseignements, vous devriez hésiter tout autant à faire appel à ses services.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les fraudes et escroqueries, comme la fraude de rénovation résidentielle ou le vol d'identité :

## **Service Alberta — Consumer Contact Centre (Centre d'appels pour les consommateurs – Service Alberta)**

À Edmonton : **780-427-4088**

Sans frais : **1-877-427-4088**

Site Web : **www.servicealberta.ca** et suivez le lien « Consumer Information ».

Vous trouverez des renseignements sur la sensibilisation à la fraude dans le site Web suivant : **www.seniors.alberta.ca** (en anglais seulement). Consultez les liens de l'onglet « Protection ».

### **PhoneBusters**

(plaintes au sujet des escroqueries par télémarketing) :

Sans frais : **1-888-495-8501**

Site Web : **www.phonebusters.com**

## **INFORMATION AUX CONSOMMATEURS**

---

La division des services aux consommateurs de Service Alberta fournit des renseignements précieux aux consommateurs, et ce, sur une large gamme de sujets. Des renseignements et des fiches d'information sont disponibles sur les sujets suivants :

- courtiers en prêts pour paiements à l'avance
- ventes aux enchères
- condominiums
- modes de recouvrement
- rapports de solvabilité et rapports personnels
- ventes par porte à porte et ventes directes
- distributeurs d'électricité
- rénovations domiciliaires
- ventes par Internet
- distributeurs de gaz naturel
- abonnements par défaut
- ententes de multipropriété
- clubs de voyages
- collecte de fonds de bienfaisance
- vol d'identité
- information pour les propriétaires et les locataires

Pour obtenir une fiche d'information ou de plus amples renseignements sur l'un ou l'autre de ces sujets, veuillez communiquer avec :

**Consumer Services Division (Division des services aux consommateurs)**

**Service Alberta**

Edmonton : **780-427-4088**

Sans frais : **1-877-427-4088**

Site Web : **[www.servicealberta.ca](http://www.servicealberta.ca)** et suivez le lien « Consumer Information ».

### LAISSEZ-PASSER D'AUTOBUS

---

Dans certaines régions, les personnes de 65 ans et plus peuvent obtenir les laissez-passer d'autobus à coût réduit. Vous devez fournir une preuve d'âge au moment de la demande et vous pourriez devoir fournir des renseignements sur votre revenu.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le système de transport public et sur les laissez-passer d'autobus, veuillez communiquer avec votre municipalité.

#### **Calgary**

Calgary Transit Customer Service Centre  
224, 7<sup>e</sup> Avenue S.-O. (service au comptoir)  
Calgary, AB T2P 0W6  
Téléphone : **403-262-1000**  
Site Web : **[www.calgarytransit.com](http://www.calgarytransit.com)**

#### **Edmonton**

Edmonton Transit System  
99<sup>e</sup> rue et Avenue 102A N.-O.  
Station Churchill  
(station souterraine)  
Edmonton, AB T5J 0G4  
Téléphone : **780-496-1665 or 311**  
Site Web : **[www.takeets.com](http://www.takeets.com)**

#### **Lethbridge**

Lethbridge Transit  
619, 4<sup>e</sup> avenue N.  
Lethbridge, AB T1H 0K4  
Téléphone : **403-320-4978**  
Site Web : **[www.lethbridge.ca](http://www.lethbridge.ca)**

#### **Red Deer**

Hôtel de ville, Community Services  
4914, 48<sup>e</sup> avenue  
Red Deer, AB T4N 3T4

Téléphone : **403-342-8225**

Site Web : **www.city.red-deer.ab.ca**

## **SERVICES DE CONDUCTEUR POUR LES AÎNÉS**

---

De nombreuses collectivités offrent des services de conducteur pour les aînés. Dans le cadre de ces services, des bénévoles amènent les aînés en voiture à leurs rendez-vous chez le médecin, au centre commercial ou à une activité sociale, par exemple. Ces services occasionnent parfois des frais minimes. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les services de conducteur pour les aînés, veuillez communiquer avec votre centre local d'information (voir les pages 23 à 26) ou avec un bureau de Family and Community Support Services (Services de soutien à la famille et à la collectivité) (coordonnées dans l'annuaire téléphonique).

## **ALBERTA TRANSPORTATION (MINISTÈRE DES TRANSPORTS DE L'ALBERTA)**

---

La Driver Fitness and Monitoring Branch du ministère des Transports de l'Alberta est responsable des décisions concernant l'aptitude médicale ou physique à la conduite des Albertains. Pour faire renouveler votre permis de conduire à l'âge de 75 ans, de 80 ans et tous les deux ans par la suite, vous devrez fournir des rapports médicaux. Le régime d'assurance-maladie de l'Alberta assumera les frais liés aux examens médicaux requis pour l'obtention du permis de conduire pour les personnes âgées de 74 ans et six mois ou plus.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les questions d'intérêt liées aux transports, veuillez communiquer avec :

### **Alberta Transportation**

Driver Fitness and Monitoring

4999, 98<sup>e</sup> Avenue, rez-de-chaussée

Edmonton, AB T6B 2X3

Téléphone : **780-427-8230**

Courriel : **Driver.Fitness@gov.ab.ca**

Site Web : **www.transportation.alberta.ca**

Ailleurs dans la province, communiquez avec le **Centre d'appels du gouvernement de l'Alberta** (au **310-0000**) pour que l'on vous réachemine sans frais à ce numéro.

## ALBERTA MOTOR ASSOCIATION: PROGRAMME « DRIVING ANGEL »

---

Le programme « Driving Angel » de l'Alberta Motor Association s'associe avec les collectivités pour reconnaître et remercier les conducteurs bénévoles. Ces bénévoles donnent de leur temps pour transporter des aînés qui auraient autrement de la difficulté à se rendre à des rendez-vous, à se rendre à l'épicerie ou à rendre visite à un ami.

Ce programme reconnaît également l'excellent service à la clientèle dispensé aux aînés par d'autres fournisseurs de transport, y compris les chauffeurs de taxi ou d'autobus et les autres services de conducteurs. Lorsque le nom d'un « ange de la conduite » a été soumis, la personne qui soumet le nom reçoit une épinglette et un certificat de mérite à remettre à son « ange de la conduite ».

Pour obtenir de plus amples renseignements sur ce programme ou pour nommer un « ange de la conduite », consultez

**[www.ama.ab.ca/AgingDrivers](http://www.ama.ab.ca/AgingDrivers)**.

### **Alberta Motor Association**

Aging Drivers and Senior's Transportation

Advocacy and Community Services

Téléphone : **780-430-4856**

Site Web : **[www.ama.ab.ca/AgingDrivers](http://www.ama.ab.ca/AgingDrivers)**

## PERMIS DE STATIONNEMENT POUR PERSONNES AYANT UN HANDICAP

---

Les personnes qui ne peuvent marcher sur une distance de plus de 50 mètres peuvent demander un permis de stationnement ou une plaque d'immatriculation pour personnes ayant un handicap. Ce service est offert par l'entremise des agents de Alberta Registry (registraire de l'état civil de l'Alberta). Pour obtenir de plus amples renseignements sur les permis de stationnement, veuillez consulter les pages jaunes de votre annuaire téléphonique (sous la section License and Registry Services) ou le site Web suivant : **[www.servicealberta.ca](http://www.servicealberta.ca)**.

Pour obtenir de plus amples renseignements, parlez à un spécialiste de la section des véhicules automobiles du gouvernement de l'Alberta. Pour ce faire, communiquez avec le **Centre d'appels pour les consommateurs** en composant le **310-0000**, puis le **780-427-7013**.

### MESSAGE DE SA MAJESTÉ LA REINE DU CHEF DU CANADA

---

Sur demande, des messages peuvent être envoyés au nom de Sa Majesté la Reine du chef du Canada à l'occasion d'un 60<sup>e</sup> anniversaire de mariage ou d'un 100<sup>e</sup> anniversaire de naissance, et tous les cinq ans par la suite. Si aucun message n'a été envoyé auparavant, un message peut être envoyé à l'occasion du 61<sup>e</sup> anniversaire de mariage ou du 101<sup>e</sup> anniversaire de naissance. Chaque demande doit être accompagnée d'un certificat de mariage, d'un certificat de naissance ou de toute autre documentation à l'appui. Au nombre des documents pouvant être fournis à l'appui de la demande, on trouve le numéro de Sécurité de la vieillesse, les coupures de journal datées portant sur un anniversaire précédent [le 50<sup>e</sup>] et les lettres rédigées par un pasteur, un rabbin ou un prêtre et certifiant la date du mariage ou de la naissance.

Pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet, consultez la section *Message du Gouverneur général du Canada*.

### MESSAGE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL DU CANADA

---

Sur demande, des messages peuvent être envoyés au nom du Gouverneur général du Canada à l'occasion d'un 50<sup>e</sup> anniversaire de mariage ou d'un 90<sup>e</sup> anniversaire de naissance, et tous les cinq ans par la suite. Si aucun message n'a été envoyé auparavant, un message peut être envoyé à l'occasion du 51<sup>e</sup> anniversaire de mariage ou du 91<sup>e</sup> anniversaire de naissance.

Veillez vous assurer d'envoyer votre demande au Cabinet du Gouverneur général au moins huit semaines avant la date de l'anniversaire célébré. Pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet, veuillez communiquer avec :

**votre député** ou

#### **Bureau du Secrétaire du Gouverneur général**

Section des anniversaires

Rideau Hall

1, promenade Sussex

Ottawa (Ontario) K1A 0A1

Téléphone : **1-613-993-2913**

Télécopieur : 1-613-990-7636

Courriel : [anniv@gg.ca](mailto:anniv@gg.ca)

Site Web : <http://www.gg.ca/document.aspx?id=325&lan=fra>

## MESSAGE DU PREMIER MINISTRE DU CANADA

---

Sur demande, des lettres et des certificats de félicitations peuvent être envoyés au nom du Premier ministre à l'occasion de l'anniversaire de mariage ou de naissance d'une Canadienne ou d'un Canadien.

Des lettres de félicitations peuvent être envoyées à l'occasion des :

- 25<sup>e</sup>, 30<sup>e</sup>, 35<sup>e</sup>, 40<sup>e</sup> et 45<sup>e</sup> anniversaires de mariage.
- 65<sup>e</sup> et 70<sup>e</sup> anniversaires de naissance.

Des certificats de félicitations peuvent être envoyés à l'occasion du :

- 50<sup>e</sup> anniversaire de mariage et des suivants.
- 75<sup>e</sup> anniversaire de naissance et des suivants.

Veillez vous assurer d'envoyer votre demande de lettre ou de certificat au Cabinet du Premier ministre du Canada au moins six semaines avant la date de l'anniversaire célébré. Pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet, veuillez communiquer avec :

Messages de félicitations

Cabinet du Premier ministre

Édifice Langevin, pièce 105

Ottawa, ON K1A 0A2

Téléphone : **1-613-941-6880**

Télécopieur : 1-613-941-6901

Courriel : [pm@pm.gc.ca](mailto:pm@pm.gc.ca)

Site Web : <http://pm.gc.ca/fra/greetings.asp?pageld=31&featureld=10>

## MESSAGE DU PREMIER MINISTRE DE L'ALBERTA

---

Sur demande, un parchemin peut être envoyé au nom du Premier ministre de l'Alberta à l'occasion d'un 75<sup>e</sup> anniversaire de naissance, et tous les cinq ans par la suite, jusqu'au 95<sup>e</sup> anniversaire, puis tous les ans. Sur demande, un parchemin peut également être envoyé au nom du Premier ministre de l'Alberta à l'occasion d'un 25<sup>e</sup> anniversaire de mariage, et à tous les cinq ans par la suite, jusqu'au 65<sup>e</sup> anniversaire de mariage, puis à tous les ans.

Veillez vous assurer d'envoyer votre demande de parchemin ou de lettre au Cabinet du Premier ministre de l'Alberta au moins cinq semaines avant la date de l'anniversaire célébré.

Pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet, veuillez communiquer avec :

**votre député provincial**

ou

**Office of the Premier of Alberta (Cabinet du Premier ministre de l'Alberta)**

Salle 307, Édifice Legislature

10800, 97<sup>e</sup> avenue

Edmonton, AB T5K 2B7

Téléphone : **780-427-2251**

Télécopieur : 780-427-1349

Courriel : [premier@gov.ab.ca](mailto:premier@gov.ab.ca)

Site Web :

**[www.premier.Alberta.ca/request](http://www.premier.Alberta.ca/request)**

### CERTIFICATS DE NAISSANCE, DE MARIAGE ET DE DÉCÈS

---

Pour obtenir un certificat de naissance, de mariage ou de décès, vous devez en faire la demande à un agent du registraire de l'état civil de l'Alberta. Pour ce faire, vous devrez présenter une pièce d'identité et prouver votre admissibilité.

Pour connaître les coordonnées des agents du registraire de l'état civil de l'Alberta de votre région, veuillez consulter les pages jaunes de votre annuaire téléphonique (sous la section « License and Registry Services ») ou composer le numéro suivant :

Edmonton : **780-427-7013**

Ailleurs dans la province, communiquez avec le **Centre d'appels du gouvernement de l'Alberta** (au **310-0000**) pour que l'on vous réachemine sans frais à ce numéro.

Site Web : **[www.servicealberta.ca](http://www.servicealberta.ca)**

### IMPÔT

---

#### RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

La plupart des types de revenus sont imposables (y compris les montants payés aux défunts). Les aînés sont souvent admissibles à plusieurs crédits d'impôt fédéraux ou provinciaux. Les aînés qui sont admissibles au crédit d'impôt pour personnes ayant un handicap peuvent parfois être admissibles à un remboursement pour les frais de préposés aux soins. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez visiter le site Web de l'Agence du revenu du Canada (**[www.cra.gc.ca](http://www.cra.gc.ca)**) ou communiquer avec la ligne d'information générale, au **1-800-959-8281**.

#### SERVICES POUR LES AÎNÉS

Ce service donne aux aînés admissibles la possibilité de produire leur déclaration de revenus gratuitement en utilisant un téléphone à clavier. Pour être admissible à ce service, vous devez :

- avoir 65 ans ou plus.
- avoir pour seule source de revenus les prestations de la Sécurité de la vieillesse, du Régime de pensions du Canada ou du Supplément de revenu garanti.
- posséder un niveau de revenu imposable qui respecte les limites imposées pour le service.

Pour utiliser ce service, veuillez communiquer avec le service IMP'TEL en composant le **1-800-959-1110**.

Si vous possédez un ordinateur, vous pouvez également utiliser ce service au moyen d'IMPÔTNET, à l'adresse suivante : **[www.impotnet.gc.ca/menu-fra.html](http://www.impotnet.gc.ca/menu-fra.html)**.

Il est possible que les aînés soient admissibles à recevoir de l'assistance pour remplir leur déclaration de revenus par l'intermédiaire du Programme communautaire des bénévoles en matière d'impôt.

Pour trouver un endroit où ce service est offert en Alberta, composez le **211** ou consultez le site Web suivant : **[www.cra.gc.ca](http://www.cra.gc.ca)**.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le Programme communautaire des bénévoles en matière d'impôt, composez le numéro sans frais : **1-800-959-8281**.

## Crédit de TPS

Le crédit pour taxe sur les produits et services (TPS) est conçu pour rentabiliser le coût de la TPS pour les individus et les familles ayant un certain revenu.

Pour présenter une demande, vous devez produire une déclaration de revenus et remplir la section sur le crédit pour la taxe sur les produits et services. Si vous y êtes admissible, vous recevrez des versements au 5<sup>e</sup> jour des mois de juillet, d'octobre, de janvier et d'avril. Le crédit est déterminé en fonction du revenu net de votre famille et, si vous êtes admissible, vous est payé ou est payé à votre conjoint/conjoint de fait, mais pas aux deux.

Pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet, veuillez communiquer avec l'Agence du revenu du Canada :

Sans frais : **1-800-959-1953**

Site Web : **[www.cra.gc.ca](http://www.cra.gc.ca)**

## ANCIENS COMBATTANTS

---

### ANCIENS COMBATTANTS CANADA

Le gouvernement du Canada offre toute une gamme de services et de prestations aux anciens combattants admissibles et à certains civils, ainsi qu'à leurs survivants et aux personnes à leur charge. Anciens Combattants Canada offre des pensions aux personnes souffrant d'une invalidité liée au service et des allocations de soutien financier. Il offre également d'autres prestations pour les soins de santé, les services à domicile, les funérailles et l'inhumation ainsi que les services commémoratifs.

Pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet, veuillez communiquer avec :

## **Calgary**

Veterans Affairs Canada  
104 Sam Livingston Building  
510, 12<sup>e</sup> avenue S.-O.  
Calgary, AB T2R 0X5

## **Edmonton**

Veterans Affairs Canada  
940, Place du Canada  
9700, avenue Jasper N.-O.  
Edmonton, AB T5J 4C3

Sans frais : **1-866-522-2122**

Site Web : **[www.vac-acc.gc.ca](http://www.vac-acc.gc.ca)**

## **Fonds du Souvenir**

Le Fonds du Souvenir est un organisme sans but lucratif chargé de veiller à ce qu'on célèbre les funérailles et que l'on procède à l'inhumation en toute dignité pour tous les anciens combattants, membres des Forces armées recevant une pension d'invalidité et civils admissibles en raison de leurs états de service, et ce, quelle que soit leur situation financière avant leur décès. Le Fonds du Souvenir fournit également des pierres tombales pour les anciens combattants dont la sépulture n'est pas marquée d'une pierre cinq ans ou plus après leur décès.

Pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet, veuillez communiquer avec :

### **Fonds du Souvenir**

1130, 9700 avenue Jasper

Edmonton, AB T5J 4C3

Sans frais : **1-888-495-3766**

Site Web : **[www.fondsdusouvenir.ca](http://www.fondsdusouvenir.ca)**

## **PROCURATION**

---

Donner une procuration à quelqu'un (qu'on appelle votre *mandataire*), c'est lui donner le pouvoir de prendre des décisions et d'agir en votre nom. Une procuration est volontaire et ne concerne que les affaires relatives aux biens et les affaires d'ordre financier. Ce processus ne permet pas à votre mandataire de prendre des décisions d'ordre personnel ou liées à votre santé en votre nom. Pour obtenir de plus amples renseignements sur la tutelle ou sur les directives personnelles, veuillez consulter les pages 47 et 48.

## **PROCURATION LIMITÉE OU PROCURATION GÉNÉRALE**

Une procuration *limitée* donne à votre mandataire le pouvoir de prendre des décisions concernant un certain nombre d'affaires d'ordre financier seulement (par exemple, le règlement d'affaires dans une institution financière précise).

Une procuration *générale* donne à votre mandataire le pouvoir de prendre des décisions concernant toutes vos affaires d'ordre financier, y compris celui de présenter des demandes de prestations aux gouvernements fédéral et provincial.

## **PROCURATION / PROCURATION PERPÉTUELLE**

Vous trouverez ci-dessous un bref aperçu des différences entre la procuration et la procuration perpétuelle. Pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet, veuillez visiter le site de Alberta Justice and Attorney General (ministère de la Justice et Procureur général de l'Alberta), à l'adresse suivante : <http://justice.alberta.ca>, et consultez la section Financial property protection and administration (Protection et administration de la propriété financière).

### **PROCURATION**

- Vous ne devez pas souffrir d'incapacité mentale pour pouvoir donner une procuration.
- Elle entre en vigueur immédiatement.
- Elle cesse si vous devenez mentalement incapable de gérer vos propres affaires.

### **PROCURATION PERPÉTUELLE**

- Elle précise que la procuration reste en vigueur si vous devenez mentalement incapable de gérer vos propres affaires.
- Elle peut exposer certaines conditions, telles que l'obligation d'obtenir la déclaration écrite d'un médecin précisant qu'un événement particulier est survenu.

Bien que ce ne soit pas obligatoire, vous pouvez consulter un avocat pour qu'il vous aide à rédiger le document de procuration.

## **DERNIÈRES VOLONTÉS ET TESTAMENT**

---

Un testament est un document écrit dans lequel vous indiquez comment vous voulez que vos biens soient répartis après votre décès. Il vous permet aussi de nommer un représentant successoral, qui devra s'assurer que vos dernières volontés soient respectées. Le testament n'entrera en vigueur qu'à votre décès et n'aura aucune conséquence juridique jusque-là.

Il existe trois types de testaments :

- le testament solennel : préparé pour vous par un avocat

- le testament olographe : préparé par vous et rédigé entièrement à la main
- la trousse de rédaction de testament : formulaires préimprimés vendus dans les papeteries que vous n'avez qu'à remplir

Si vous avez besoin d'un avocat ou pour obtenir de plus amples renseignements sur les testaments et les représentants successoraux, veuillez communiquer avec le Lawyer Referral Service (Service de référence aux avocats), en composant le **1-800-661-1095**. Pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet, veuillez consulter la page 22.

### **QU'ARRIVE-T-IL SI VOUS DÉCÉDEZ SANS AVOIR FAIT DE TESTAMENT?**

Si vous décédez sans avoir fait de testament, votre succession sera répartie conformément aux dispositions de la *Intestate Succession Act (loi sur les successions non testamentaires)*. Pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet, veuillez consulter le guide *Dire adieu*.

Pour en obtenir un exemplaire, veuillez communiquer avec Alberta Seniors.

## **PLANIFICATION DES FUNÉRAILLES**

---

La planification de ses propres funérailles est une activité que de nombreuses personnes aimeraient mieux négliger. Toutefois, discuter du type de funérailles et d'enterrement que vous préférez et prendre des décisions à ce sujet facilitent grandement la tâche de toutes les personnes concernées.

Alberta Seniors a publié *Dire adieu : Un guide pour vous aider à affronter la mort et son processus*. Ce guide présente des renseignements sur la planification des funérailles, sur les personnes à aviser après le décès et sur le règlement des affaires. Pour en obtenir un exemplaire, veuillez communiquer avec :

### **Alberta Seniors**

À Edmonton : **780-644-9992**

Sans frais : **1-877-644-9992**

ou imprimez votre exemplaire à l'adresse :

**[www.seniors.alberta.ca](http://www.seniors.alberta.ca)**

Vous trouverez également des renseignements sur la planification des funérailles dans le document *Funerals: An Information Guide*, publié par la Alberta Funeral Service Association. Pour en obtenir un exemplaire, veuillez communiquer avec :

## **Alberta Funeral Service Association**

5431, 43<sup>e</sup> rue, pièce 5

Red Deer, AB T4N 1C8

Téléphone : **403-342-2460**

Télécopieur : 403-342-2495

Site Web : **www.afsa.ab.ca**

## **Alberta Funeral Services Regulatory Board**

Le Alberta Funeral Services Regulatory Board accorde des licences aux entreprises et aux entrepreneurs de pompes funèbres, aux embaumeurs et aux vendeurs de services funéraires, et mène des enquêtes sur les plaintes portées contre eux. Il peut également vous renseigner sur la planification des funérailles et la prise de préarrangements pour des funérailles en Alberta.

Pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet, veuillez communiquer avec :

### **Alberta Funeral Services Regulatory Board**

11810, avenue Kingsway

Edmonton, AB T5G 0X5

Téléphone : **1-800-563-4652**

Télécopieur : 780-452-6085

Courriel : [afsrb@telusplanet.net](mailto:afsrb@telusplanet.net)

Site Web : **www.afsrb.ab.ca**

### ALBERTA 55 PLUS WINTER AND SUMMER GAMES (JEUX D'ÉTÉ ET D'HIVER DES AÎNÉS DE L'ALBERTA – ALBERTA 55)

---

L'Association Alberta 55 Plus élabore et organise les activités menant aux Jeux d'été et d'hiver des aînés de l'Alberta et des activités de qualification aux Jeux des aînés du Canada, et fait la promotion de ces activités. Dans le cadre des Jeux des aînés de l'Alberta, les participants s'affrontent dans les séries éliminatoires de huit zones partout en province afin de se qualifier aux Jeux, qui ont lieu tous les deux ans. Il faut payer une cotisation annuelle pour y participer. Pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet, communiquez avec :

#### **Alberta 55 Plus**

7015, Macleod Trail S., bureau 400

Calgary AB T2H 2K6

Téléphone : **403-803-9852**

Télécopieur : 403-297-6669

Courriel : [ascra@telus.net](mailto:ascra@telus.net)

Site Web : [www.alberta55plus.ca](http://www.alberta55plus.ca)

### LIEUX HISTORIQUES ET INSTALLATIONS CULTURELLES

---

Des droits d'entrée réduits sont offerts à tous les aînés qui visitent des installations patrimoniales de l'Alberta. Pour obtenir un exemplaire du guide gratuit sur les musées et les lieux historiques de l'Alberta, composez le **1-800-252-3782**. Pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet, veuillez communiquer avec :

#### **Alberta Culture and Community Spirit Heritage and Museums**

Edmonton : **780-431-2300**

Site Web : [www.culture.alberta.ca](http://www.culture.alberta.ca)

Ailleurs dans la province, communiquez avec le **Centre d'appels du gouvernement de l'Alberta** (au **310-0000**) pour que l'on vous réachemine sans frais à ce numéro.

### PARCS PROVINCIAUX

---

Certains parcs provinciaux et certaines zones récréatives offrent des emplacements de camping à coût réduit aux Albertains de 65 ans ou plus. Pour obtenir de plus amples renseignements à

ce sujet ou un exemplaire de la carte et du guide des parcs et des aires protégées de l'Alberta, veuillez communiquer avec :

### **Alberta Tourism, Parks and Recreation**

#### **Parks Visitor Services**

Edmonton : **780-427-9383**

Sans frais : **1-866-427-3582**

Site Web :

**[www.tpr.alberta.ca/parks](http://www.tpr.alberta.ca/parks)**

## **PERMIS DE PÊCHE**

---

Les résidents de l'Alberta âgés de 65 ans ou plus ne sont pas tenus de posséder un permis de pêche. Assurez-vous toutefois de toujours avoir en votre possession une preuve d'âge et de respecter les règlements de la pêche sportive en tout temps.

### **Remarque :**

Cette permission spéciale n'est pas valide pour les activités de pêche dans les parcs nationaux du Canada situés en Alberta.

Pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet, veuillez communiquer avec :

### **Alberta Sustainable Resource Development**

Edmonton : **780-944-0313**

Sans frais : **1-877-944-0313**

Site Web : **[www.srd.alberta.ca/fishwildife](http://www.srd.alberta.ca/fishwildlife)**

Ailleurs dans la province, communiquez avec le **Centre d'appels du gouvernement de l'Alberta** (au **310-0000**) pour que l'on vous réachemine sans frais à ce numéro.

## **VISITE POUR LES AÎNÉS DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DE L'ALBERTA**

---

Le programme Seniors' View offre des visites guidées de l'Assemblée législative de l'Alberta aux groupes d'aînés, et leur donne l'occasion d'assister à la période de questions et de participer à une simulation de débats. Vous pouvez organiser votre propre horaire d'activités et visiter à un rythme qui vous convient. Pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet, veuillez communiquer avec :

## **Seniors' View**

Visitor Services, Pedway Mall

Edmonton : **780-427-7362**

Télécopieur : 780-427-0980

Site Web : **[www.assembly.ab.ca/visitor](http://www.assembly.ab.ca/visitor)**

Ailleurs dans la province, communiquez avec le **Centre d'appels du gouvernement de l'Alberta** (au **310-0000**) pour que l'on vous réachemine sans frais à ce numéro.

## Références Rapides

### **Accommodation Standards Complaint Line (Ligne pour signaler des plaintes en matière des normes de logement)**

Sans frais..... 1-888-357-9339

### **Alberta Aids to Daily Living (Programme d'aide aux activités quotidiennes de l'Alberta)**

Sans frais partout

en Alberta ..... 1-877-644-9992

Edmonton .....780-644-9992

### **Alberta Blue Cross™ (Croix-Bleue de l'Alberta)**

Sans frais..... 1-800-661-6995

### **Alberta Health Services**

Sans frais..... 1-800-408-5465 (LINK)

*Soins à court et à long terme*

*Meals on Wheels (service de repas à domicile)*

*Services de santé mentale*

*Services de soins à domicile*

*Services de santé publique*

*Programme de soutien de jour*

### **Alberta Health and Wellness (Santé et Bien-être Alberta)**

Alberta Health Care Insurance Plan (Régime d'assurance-maladie de l'Alberta)

Composez le 310-0000 pour que l'on vous

achemine sans frais .....780-427-1432

### **ALBERTA MONITORING FOR HEALTH PROGRAM (PROGRAMME DE SURVEILLANCE DE L'ÉTAT DE LA SANTÉ DE LA POPULATION DE L'ALBERTA)**

Sans frais..... 1-800-267-7532

### **Alberta Registries (Vital Statistics) (registraire de l'Alberta, état civil)**

Composez le 310-0000 pour que l'on vous

achemine sans frais .....780-427-7013

### **Alberta Seniors Benefit Program (Programme de prestations aux personnes âgées de l'Alberta)**

Sans frais..... 1-877-644-9992

Edmonton.....780-644-9992

**Alberta Supports Contact Centre (Centre d'appels de soutien aux aînés de l'Alberta)**

Sans frais..... 1-877-644-9992

Edmonton..... 780-644-9992

**Assured Income for the Severely Handicapped (AISH) (Programme de revenu garanti pour les personnes ayant des handicaps graves)**

Sans frais..... 1-866-477-8589

Edmonton..... 780-644-1364

**Agence du revenu du Canada**

**Programme communautaire des bénévoles en matière d'impôt**

Sans frais..... 1-800-959-8281

ATS..... 1-800-665-0354

**Consumer Contact Centre (Centre d'appels pour les consommateurs)**

Sans frais..... 1-877-427-4088

**Credit Counselling Services of Alberta**

Sans frais..... 1-888-294-0076

**Aide financière aux aînés pour les soins dentaires**

Sans frais..... 1-877-644-9992

Edmonton.....780-644-9992

**Education Property Tax Assistance for Seniors (Aide financière aux aînés pour le paiement des taxes scolaires)**

Sans frais..... 1-877-644-9992

Edmonton.....780-644-9992

**Mauvais traitement à l'égard des aînés**

**Calgary Kerby Rotary Shelter (jour et nuit)**

.....403-705-3250

**Edmonton Seniors Abuse Help Line**

(jour et nuit). .....780-454-8888

**Lethbridge Senior Citizens**

**Organization** . 403-320-2222, poste 25

## **Medicine Hat CRANE**

(jour et nuit) .....403-529-4798

**Red Deer Helping Elder Abuse Reduction (H.E.A.R.)** 403-346-6076

ou sans frais ..... 1-877-454-2580

## **Family and Community Support Services (Services de soutien à la famille et à la collectivité)**

Pour obtenir des renseignements, communiquez avec le bureau de Family and Community Support Services qui figure dans votre annuaire téléphonique local.

## **Programmes d'évaluation gériatrique et de réadaptation**

Communiquez avec Alberta Health Services. Consultez la page 39.

## **Government of Alberta Contact Centre (Centre d'appels du gouvernement de l'Alberta)**

Sans frais..... 310-0000

## **Crédit de TPS**

Sans frais..... 1-800-959-1953

## **Permis de stationnement ou plaque d'immatriculation pour personnes ayant un handicap**

Composez le 310-0000 pour que l'on vous achemine sans frais .....780-427-7013

## **Health Link Alberta**

Sans frais..... 1-866-408-5465

## **Programmes de logement**

### **PROGRAMMES DU GOUVERNEMENT PROVINCIAL**

#### *Seniors Lodge Program*

Edmonton .....780-644-8749

#### *Seniors Self-Contained*

Housing Program .....780-422-0122

#### *Residential Access Modification Program*

Sans frais partout

en Alberta ..... 1-877-644-9992

Edmonton .....780-644-9992

## PROGRAMMES DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

### Société canadienne d'hypothèques et de logement

*Programme de réparations d'urgence*

*Logements adaptés : aînés autonomes*

*Programme d'aide à la remise en état des logements*

Sans frais..... 1-877-499-7245

### Registres de logement

#### Calgary

Kerby Centre .....403-705-3230

#### Edmonton

Native Seniors'

Centre .....780-476-6595

SAGE — Seniors Association of Greater Edmonton 780-423-5510

### Programme de revenu garanti pour les non-aînés

Centre d'appels de soutien aux aînés de l'Alberta

Sans frais..... 1-877-644-9992

Edmonton .....780-644-9992

### Information pour les propriétaires et les locataires et information pour les consommateurs

Sans frais..... 1-877-427-4088

### Bureau du Tuteur public

Calgary .....403-297-3364

Edmonton .....780-427-0017

Grande Prairie .....780-833-4319

Lethbridge .....403-381-5648

Medicine Hat. ....403-529-3744

Red Deer .....403-340-5165

St. Paul .....780-645-6278

### Bureau du Curateur public

Calgary .....403-297-6541

Edmonton .....780-427-2744

### **Aide financière aux aînés pour les soins de la vue**

Sans frais..... 1-877-644-9992

Edmonton.....780-644-9992

### **Protection for Persons in Care Act (Loi sur la protection des personnes qui reçoivent des soins)**

Sans frais..... 1-888-357-9339

### **Parcs provinciaux**

Sans frais..... 1-866-427-3582

### **Seniors Advisory Council for Alberta**

Composez le 310-0000 pour que l'on vous

réachemine sans frais.....780-422-2321

### **Centre d'appels de Service Canada (gouvernement du Canada)**

*Sécurité de la vieillesse*

*Supplément de revenu garanti (SRG) / Allocation*

*Régime de pensions du Canada*

Anglais..... 1-800-277-9914

Français..... 1-800-277-9915

ATS..... 1-800-255-4786

### **Special Needs Assistance**

### **for Seniors Program (Programme d'assistance aux besoins spéciaux des aînés)**

Sans frais..... 1-877-644-9992

Edmonton.....780-644-9992

### **Anciens combattants**

Sans frais..... 1-866-522-2122

# INDEX

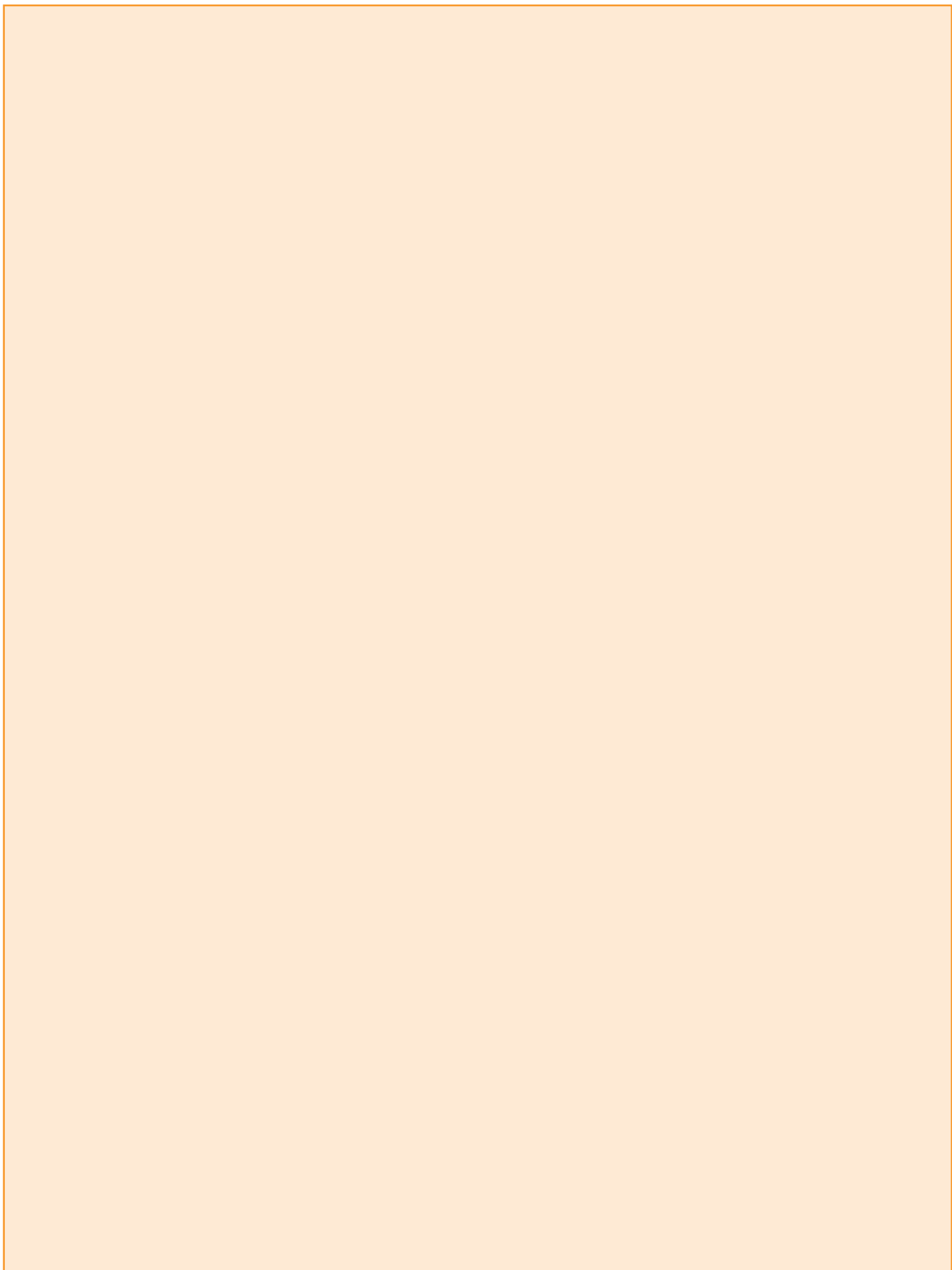
---

Aide financière aux aînés pour les soins dentaires et de la vue	6
Aide juridique.....	46
Alberta Aids to Daily Living (AADL) (Aide aux activités quotidiennes de l'Alberta)	27
Alberta Health Care Insurance Plan (Régime d'assurance-maladie de l'Alberta)	34
Alberta Health Services .....	39
Alberta Health Facilities Review Committee (Comité d'examen des établissements de santé de l'Alberta) .....	56
Alberta Human Rights Commission (Commission des droits de la personne de l'Alberta)	58
Alberta Lottery Fund .....	43
Alberta Monitoring for Health Program (Programme de surveillance de l'état de la santé de la population de l'Alberta) .....	41, 42
Alberta Seniors Benefit (Prestations aux personnes âgées de l'Alberta)	5
Alberta Senior Citizens' Housing Association (ASCHA)	16
Alberta Supports Contact Centre (Centre d'assistance de soutien aux aînés de l'Alberta)	19
Alberta Works Income Support program (Programme Alberta au travail - soutien du revenu) .....	8
Allocation .....	10
Anciens Combattants Canada .....	69
Appareils auditifs.....	28
Assured Income for the Severely Handicapped (AISH) (Programme de revenu garanti pour les personnes ayant des handicaps graves)	8, 9
Bureau du Curateur public.....	50
Bureau du Tuteur public .....	47
Centres pour les aînés .....	23, 24, 25, 26
Centre pour les aînés autochtones .....	17
Certificat de décès .....	68
Certificat de mariage.....	68
Certificat de naissance.....	68
Crédit pour la taxe sur les produits et services (TPS)	69
Centre d'appels du gouvernement de l'Alberta	20

Centre d'appels de Service Canada .....	21
Centres Service Canada .....	22
Croix-Bleue de l'Alberta — Couverture pour les aînés	31
Dernières volontés et Testament .....	71
Directives personnelles.....	48
Education Property Tax Assistance for Seniors (Aide financière aux aînés pour le paiement des taxes scolaires) .....	7
Équipement d'inhalothérapie .....	29
Équipement de réadaptation .....	29
Family and Community Support Services (FCSS) (Services de soutien à la famille et à la collectivité) .....	45
Fonds du Souvenir.....	70
Fournitures chirurgicales .....	29
Fournitures médicales .....	29
Fraudes et escroqueries .....	59
Freedom of Information and Protection of Privacy (FOIP) (Information et protection de la vie privée) .....	53
Health Link Alberta.....	40
Information aux consommateurs .....	60
Information pour les propriétaires et les locataires	18
Impôt.....	68
Jeux d'été et d'hiver des aînés de l'Alberta (Alberta 55 Plus)	74
Journée mondiale de sensibilisation aux mauvais traitements infligés aux personnes âgées .....	42
Kerby Centre .....	23
Laissez-passer d'autobus .....	62
Lawyer Referral Service (Service de référence aux avocats)	22
Lettres de félicitations et certificats....	65, 66
Lieux historiques .....	74
Logement .....	13, 14
Logements adaptés : aînés autonomes (LAAA)	15

Mauvais traitements.....	53, 54
Mauvais traitement des aînés.....	53
Meals on Wheels (Service de repas à domicile)	46
Médicaments sur ordonnance .....	32
Musées et lieux historiques .....	74
Normes en matière de logement en milieux de vie adaptés et en établissements de soins de longue durée .....	57
Normes relatives aux soins continus .....	56
Ombudsman de l'Alberta .....	47
Options de logement.....	36
Parc provinciaux.....	74
Pension de la Sécurité de la vieillesse (SV)	9
Permis de pêche .....	75
Permis de stationnement ou plaque d'immatriculation pour personnes ayant un handicap	64
Planification des funérailles .....	72
Procuration .....	70
Procuration perpétuelle.....	71
Programme communautaire des bénévoles en matière d'impôt	68
Programme « Driving Angel » de l'Alberta Motor Association	64
Programme d'aide à la remise en état des logements (PAREL)	15
Programmes d'évaluation gériatrique et de réadaptation	40
Programme de réparations d'urgences ..	15
Programmes de réparation à domicile	5, 15, 24, 30
Programmes de soins de jour.....	40
Programme Nouveaux Horizons pour les aînés	44
Protection des personnes recevant des soins	55
Rabais .....	7
Régime de pensions du Canada (RPC)..	11
Régimes de retraite.....	4, 9, 10, 11, 12
Residential Access Modification Program (RAMP) (Programme de modification de l'accès résidentiel) .....	30

Registres de logement .....	16, 17
Renseignements destinés au public en matière de milieux de vie adaptés et d'établissements de soins de longue durée .....	18
SAGE – Seniors Association of Greater Edmonton	24
Santé .....	27, 28, 29, 31, 32, 33, 34, 35
Seniors Advisory Council for Alberta.....	22
Seniors Information Services Offices (Bureaux des services d'information aux aînés)	19
Seniors Lodge Program (Programme de foyers pour personnes âgées)	13
Seniors Self-Contained Housing (Programme de logements autonomes pour personnes âgées)	14
Service Alberta — consumer contact centre (Centre d'appels pour les consommateurs – Service Alberta) .....	21
Services consultatifs en matière de dettes	45
Services de conducteur pour les aînés...	63
Services de médiation.....	46
Service en établissements.....	38
Services en milieu de vie adapté.....	37
Services en santé mentale .....	41
Soins à domicile .....	36
Soins continus.....	36
Soins de longue durée .....	38
Soutien de revenu.....	4, 5, 8, 9, 10, 11
Special Needs Assistance for Seniors (Assistance aux besoins spéciaux des aînés)	5
Subventions.....	43
Supplément de revenu garanti (SRG).....	10
Testaments.....	54
TPS.....	69
Visite pour les aînés de l'assemblée législative de l'Alberta	75



[www.seniors.alberta.ca](http://www.seniors.alberta.ca)

**Le Guide d'information de  
Programmes et Services pour les Aînés**

Alberta Seniors  
C.P. 3100  
Edmonton, Alberta  
T5J 4W3

**Centre d'appels de soutien aux aînés de l'Alberta**

Sans frais: 1-877-644-9992  
Edmonton : 780-644-9992

**Government of Alberta ■**